

Troisième séance, jeudi 06 février 2020

Présidence de Kirithana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-DFIN-57	Décret	Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-GC-2	Election ordinaire	Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP-GYB, en remplacement de Johanna Gapany	Discussion	
2019-DFIN-64	Rapport	Etude de restructuration et de simplification des tâches de l'Etat - Répartition des forces de travail au sein de l'Etat (rapport sur les postulats 2013-GC-80 et 2014-GC-59)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-GC-8	Requête	CEP Pisciculture d'Estavayer-le-Lac	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nadia Savary Eric Collomb <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-185	Mandat	Mandat interpartis avec procédure d'urgence: Elections du 10 novembre 2019	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Eric Collomb Benoît Rey Hubert Dafflon Bruno Marmier Stéphane Peiry Benoît Piller Peter Wüthrich Nicolas Kolly Sébastien Dorthe <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-73	Rapport	Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon
2020-GC-2	Election ordinaire	Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP-GYB, en remplacement de Johanna Gapany	Scrutin de liste	
2020-GC-7	Election ordinaire	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Xavier Ganioz	Scrutin de liste	
		Prise de congé		

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Muriel Besson Gumy, Marc-Antoine-Gamba, Giovanna Garghentini Python, Nadine Gobet, Pierre Mauron, Susanne Schwander, Katharina Thalmann-Bolz. M. Michel Chevalley arrivera avec du retard.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2019-DFIN-57

Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	14.01.2020 (BGC février 2020, p. 156)
Préavis de la commission:	22.01.2020 (BGC février 2020, p. 166)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Les membres de la Commission des finances et de gestion ont examiné le 22 janvier dernier le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019 et le message y relatif. Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et M. le Trésorier Laurent Yerly pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total, pour l'exercice 2019, trente-cinq crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 12 228 380 frs. Ce montant est faible comparativement à la moyenne des années précédentes. Cela démontre ainsi une très bonne tenue des charges du budget 2019. Il y a lieu de s'en réjouir et notre Commission demande au Conseil d'Etat de poursuivre dans cette lignée à futur.

Sur tous les arrêtés, cinq d'entre eux totalisent près du trois quarts des crédits supplémentaires. Il s'agit du financement du contentieux de l'assurance maladie, des subventions pour les institutions spécialisées et les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton, ainsi que les placements dans les établissements spécialisés au Service de l'exécution des sanctions pénales. Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation de trois crédits par une augmentation des revenus budgétés. Il s'agit de crédits totalisant près de 5 millions et résultant de dépenses liées découlant de la législation fédérale et de concordats intercantonaux. Selon l'article 36 al. 2bis de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. L'augmentation de revenus, dans le cas qui nous intéresse, provient de la fiscalité des personnes morales.

La Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ces crédits et ce décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le président de la Commission des finances et de gestion pour son rapport circonstancié. Vous l'avez constaté et il l'a dit, les trente-cinq crédits de paiement supplémentaires représentent un peu plus de 12 millions, ce qui démontre clairement que la rigueur est de mise dans l'exécution du budget. Ces crédits complémentaires sont compensés par des réductions d'autres charges à trois exceptions près. En effet, une dérogation a été faite à ce principe en regard de la loi sur les finances et de son règlement d'exécution, qui autorisent à des conditions déterminées de compenser ces dépassements de crédits par une augmentation des revenus, comme l'a déjà signalé le rapporteur de la Commission.

Avec ces considérations, je vous recommande au nom du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). C'est avec la récurrence que nous connaissons que les crédits supplémentaires compensés apparaissent chaque année à la session de février. Ils ne seraient pas là que nous en serions inquiets. Nous étions habitués à ce que la DICS ainsi que la Santé publique occupent les premiers rangs quant à ces crédits budgétaires supplémentaires.

Dans la mouture qui est sous nos yeux, on voit la Direction de la sécurité et de la justice se profiler en deuxième place par importance de ces crédits, avec 1 641 000 frs au total. En analysant la provenance de ce montant, nous constatons que 1,1 million est attribué au Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation, pour être plus précis 350 000 frs pour l'exécution des condamnations budgétisée initialement à 4 950 000 frs et 750 000 frs pour des placements dans des établissements spécialisés.

A titre personnel, sachant que nous allons procéder à de grands travaux au niveau carcéral comme le déménagement de la Prison centrale, le réaménagement et l'agrandissement de Bellechasse, je me pose la question de savoir si nous ne pourrions pas prévoir la réalisation de notre propre structure au vu des sommes exorbitantes concernant la prise en charge de ces détenus à haut risque. Lors d'une visite à la Direction de la sécurité et de la justice, son Directeur nous avait informés qu'une journée de détention à Genève auprès de l'établissement Curabilis coûtait plus de 1000 frs. Ne pourrait-on pas faire mieux et ceci malgré le fait que certains cantons soient liés par une convention à ce niveau-là? A titre personnel, je me rappelle de la rigidité cadavérique qu'a le budget lorsqu'on l'adopte. J'ai aussi en mémoire l'intervention d'un estimé collègue député démocrate-chrétien qui avait demandé 50 000 frs de plus lors d'un budget. Impossible. Dans un château de cartes, si on en retire une, le château se décompose carrément. Maintenant, on voit qu'avec la souplesse d'un contorsionniste du cirque Knie on arrive à mettre des crédits supplémentaires compensés de l'Etat à niveau.

Ceci étant dit, je n'ai pas d'autre remarque. Pour le reste, notre groupe Vert Centre Gauche ratifiera ces crédits supplémentaires ouverts par le Conseil d'Etat.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'aimerais rappeler que les crédits supplémentaires compensés sont un outil qui permet, lorsqu'un budget n'arrive pas à être tenu, d'aller chercher dans un autre service ou dans une autre Direction de l'argent non dépensé. De plus, je vous rappelle que pour activer ce transfert trois conditions sont nécessaires selon la loi sur les finances de l'Etat. Il faut que la dépense soit imprévisible, qu'elle soit urgente et qu'elle soit indispensable.

En 2019, trente-cinq postes ont été jugés selon ces critères. C'est ainsi que 12 millions ont été réattribués. En fait, ces crédits supplémentaires sont ni plus ni moins des dépassements de budget. Ils pourraient simplement être annoncés comme tels au moment du bouclage des comptes, car entre les reports de crédits, les attributions au fonds, les autres provisions, les crédits supplémentaires rendent la lecture des comptes peu aisée et leur utilisation pour l'élaboration des budgets futurs n'en est pas facilitée. De plus, comme vous l'avez entendu, sur ces 12 millions, 5 millions ont été compensés par une augmentation de revenus. C'est une possibilité offerte par la loi: si le crédit compensé ne peut pas l'être par un transfert et que ce poste est une charge liée, alors on peut aller chercher ce qui manque dans les revenus ayant rapporté davantage qu'escompté. Ces revenus sont pourtant calculés au plus juste lors de l'établissement du budget. Nous ne manquerons pas d'analyser avec attention ces postes lors de la présentation des comptes définitifs. Sur ces considérations, le groupe socialiste soutiendra ce décret.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance de ce décret récurrent sur les crédits supplémentaires compensés. Tout a déjà plus ou moins été dit dans ce débat.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera donc à l'unanimité ce décret mais il émet toujours des réserves sur la fameuse exception qui a été relevée pour le député Piller à l'instant, à savoir compenser un dépassement de dépense avec une augmentation des revenus. Il y en a eu trois si j'ai bien compris dans ce décret. On demande au commissaire du gouvernement d'en faire véritablement une exception à l'avenir. Avec ces considérations, nous acceptons ce décret à l'unanimité.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Ceux qui se sont exprimés acceptent le décret. Ils vont voter son entrée en matière. C'est vrai aussi que dans la mesure du possible le Conseil d'Etat devrait être capable de compenser une augmentation de charges budgétaires à l'aide de charges qui ne sont pas dépensées, soit dans la même Direction, soit dans d'autres Directions. Malheureusement cela n'a pas été le cas pour trois crédits pour le budget 2019.

S'agissant de l'interrogation de M. le Député Chassot au sujet de l'exécution des condamnations pénales, il est aussi au courant qu'il y a des crédits à voter prochainement dans le cadre de la restructuration du système pénitencier fribourgeois.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie les députés qui sont intervenus et qui acceptent l'entrée en matière. Plusieurs considérations ont été évoquées sans mettre en cause les arrêtés de dépassement, comme l'a dit le rapporteur de la Commission. Notamment par rapport aux remarques du député Chassot, vous aurez l'occasion de vous exprimer dans le cadre des crédits qui vous seront présentés en lien avec le système judiciaire.

En ce qui concerne les remarques du députés Piller: on ne peut pas contester ce que vous avez dit, vous avez rappelé les règles. Elles sont appliquées. Je crois pouvoir dire et remercier l'ensemble des Directions et des services pour l'exactitude du budget. Lorsque le budget est préparé, les services font les demandes en mai-juin et il y a l'exécution de ce budget l'année suivante. Je crois pouvoir dire que c'est un bon cru par rapport à ces 12 millions de dépassement sur l'ensemble du budget. On peut vraiment remercier tous les services de l'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Election ordinaire 2020-GC-2

Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP-GYB, en remplacement de Johanna Gapany

Discussion

La Présidente. Nous allons passer à l'élection d'un membre de la CIP-GYB. Il s'agit d'un scrutin de liste qui se fait à la majorité des bulletins valables. Le groupe libéral-radical propose la candidature de M. Pascal Lauber. J'ouvre la discussion sur la candidature à cette élection.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). La CAE a été consultée par voie de circulation et préavis favorablement cette élection.

Rapport 2019-DFIN-64

Etude de restructuration et de simplification des tâches de l'Etat - Répartition des forces de travail au sein de l'Etat (rapport sur les postulats 2013-GC-80 et 2014-GC-59)

Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**

Rapport/message: **03.12.2019** (*BGC février 2020, p. 270*)

Discussion

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit grossem Interesse mit dem vorliegenden Bericht auseinandergesetzt. Die Postulanten hatten zum Ziel, dass der Staat seine Arbeitsweise vereinfacht, restrukturiert und mit unverändertem Personalbestand die Arbeiten effizienter erfüllen kann. Auch forderten sie eine Stellenbewirtschaftung. Nach sage und schreibe sechs Jahren haben wir nun einen wenig aussagenden Bericht, wissen aber, dass man den Staatsapparat mit vielen Workshops und anderen Arbeitssitzungen zusätzlich belastet, aber nichts verändert hat. Zudem hat der Personalbestand in der Zwischenzeit alljährlich zugenommen, und die Arbeitsweise hat sich deswegen kaum geändert.

Der in einigen Wochen in Aussicht gestellte erste Zwischenbericht wird mich vielleicht eines Besseren belehren. Ich zähle auf den Staatsrat und gebe die Hoffnung nicht auf. Ich glaube aber, es fehlt nicht am guten Willen des Staatsrates, effizienter zu arbeiten und einen schlankeren Staat zu schaffen, sondern es fehlt an der heute immer noch bestehenden und veralteten Lohnstruktur. Hier muss der Hebel angesetzt werden. Das Lohnsystem muss angepasst werden, und es muss ein Leistungslohn, wie wir ihn in der Privatwirtschaft schon längst kennen, eingeführt werden. Auch dürfen einige Staatsbetriebe nicht mehr dem starren Personalamt unterstellt sein. Nur dann kann der Staatsrat handeln und dem vorliegenden Postulat gerecht werden.

Vielleicht kommen im ersten Zwischenbericht, den uns der Staatsrat in einigen Wochen in Aussicht gestellt hat, oder im neuen Personalgesetz, welches in den nächsten Wochen in die Vernehmlassung geschickt wird, die ersten guten Lösungsvorschläge. Mit diesen Bemerkungen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Nous avons déposé ce postulat en 2013. En premier lieu, le service de l'Etat a mis en route le système APROC (Analyse des PROCessus) qui finalement ne correspondait pas à la demande pour répondre aux différents besoins des différents services et était très compliqué. Aujourd'hui, le système FR-INNOV semble être la bonne solution. Le personnel est invité à participer au processus. Chacun doit se demander si une tâche est utile ou à simplifier. Il peut faire des propositions. Les chefs d'unités procèdent régulièrement à une évaluation des activités. On peut clairement saluer le principe de la mise en place d'un bureau permanent de l'amélioration continue. Le personnel qui a travaillé à la mise en œuvre de FR-INNOV a fait un excellent travail et j'ai aussi pu rencontrer ces personnes-là. On a rencontré des personnes qui ont trouvé une bonne solution, qui veulent bien mettre tout en place et qui sont motivées dans cette tâche. Je pense que c'est une très bonne chose.

Ce qu'on peut clairement regretter est qu'aujourd'hui, alors que ça a été déposé en 2013, on est seulement à l'étape où il n'y a que huit unités, si je ne me trompe pas, qui essaient ce système. On sait cependant que les tâches doivent être simplifiées rapidement car les problèmes et la surcharge de travail dans les différents services se vivent tous les jours. On doit trouver des solutions. Je pense qu'il faut être beaucoup plus rapide.

J'invite donc le Conseil d'Etat à introduire plus rapidement dans les unités le concept FR-INNOV, de manière à être efficace et efficient et à trouver des solutions, parce que c'est vrai que les services attendent aussi de pouvoir mieux fonctionner et je pense que cela va se faire beaucoup plus rapidement.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Die Christlichdemokratische Fraktion hat Kenntnis genommen vom Bericht des Staatsrates und den Umsetzungsfortschritten zu den beiden Postulaten. Wir nehmen zur Kenntnis, dass der Kanton dem Postulat Ducotterd/Castella Folge leistet und das Thema der Restrukturierung und Vereinfachung der staatlichen Aufgaben angegangen wird.

Beim ersten hierzu eingeführten Projekt, der Analyse und der Prozesseffizienz in den Verwaltungseinheiten, stellte sich heraus, dass der Ansatz nicht zielführend ist. Eine Anwendung in allen Einheiten und Diensten wäre viel zu aufwändig und

teuer. Sporadisch und beispielsweise bei offenkundigen Problemen in einer Verwaltungseinheit kann jedoch auch künftig mit diesem Ansatz eine umfangreiche Analyse durchgeführt werden, welche zu Restrukturierung und Neuorganisation führen kann.

Als Folge hat der Staatsrat den neuen Ansatz FR-INNOV eingeführt. Dieser beruht auf dem System der laufenden Verbesserung der Funktionsweisen der Verwaltungseinheiten als Ganzes und nicht nur der Geschäftsprozesse. Wichtig ist hierbei, dass bei allen Beteiligten eine Kultur des Wandels und der Offenheit für Neues eingeführt wird. In einem partizipativen Ansatz und in regelmässigem Austausch wird laufend Verbesserungspotential gesucht und angegangen. Diese Vorgehensweise ist klar ein langfristiger Ansatz und benötigt mehr Zeit. Die ständige Analyse mit der zuständigen Einheit für Organisationsberatung legt die Basis für die laufenden Verbesserungen dieser Prozesse.

Die gewählte Vorgehensweise zur Umsetzung der laufenden Verbesserungen der Prozesse ist für unsere Fraktion sinnvoll. Wir hätten es aber begrüsst, wenn der erstmalige Jahresbericht, der im ersten Trimester 2020 erscheint, bei der Behandlung dieses Geschäftes bereits zur Verfügung gestanden hätte, um die Wirkung der gewählten Vorgehensweise besser beurteilen zu können.

Es stellt sich auch die Frage, inwiefern der Staatsrat den Grossen Rat über die jährlichen Ergebnisse von FR-INNOV und die gemachten Vereinfachungen und Restrukturierungen informiert. Dies sollte in einer angemessenen Form regelmässig erfolgen. Dem Anliegen der Postulanten Duccoterd/Castella scheint uns in einer angemessenen Form nachgekommen zu sein, auch wenn für uns das Anliegen zu wenig rasch umgesetzt wird.

Das Postulat Butty hat in Bezug auf die damalige finanziell schwierige Lage gefordert, dass der Staatsrat vermehrt zwischen Nützlichem und Notwendigem unterscheidet. Der Postulant findet es schlecht, dass zusätzliche Stellen proportional unter den Direktionen verteilt werden. Diesem Anliegen des Postulanten nach einer globalen und transversalen Stellenbewirtschaftung kommt der Staatsrat auch weiterhin nicht direkt nach. Die Christlichdemokratische Fraktion ist der Meinung, dass dieses Anliegen weiterverfolgt werden muss und neue Stellen vermehrt nach den effektiven Bedürfnissen und nach klar gesetzten Prioritäten verteilt werden sollen. Stellenzuteilungen dürfen nicht nach dem Giesskannenprinzip erfolgen. Mit diesen Anregungen und Worten nimmt die Christlichdemokratische Fraktion Kenntnis vom Tätigkeitsbericht.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère en organisation. Je conseille notamment des administrations cantonales et j'ai pu aussi donner des inputs pour les projets FR-INNOV.

Permettez-moi quelques remarques. J'ai attentivement lu ce rapport et je suis fière que notre canton soit arrivé au XXI^e siècle dans le sens qu'on a compris que ce n'est pas en faisant des usines à gaz et des exercices globaux pour toute l'administration cantonale qu'on va réussir à faire des changements.

Autre remarque, les principes du *better map* est d'inclure l'intelligence collective des collaborateurs qui sont au front, qui voient tous les jours ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et de les intégrer dans une approche d'amélioration continue; c'est vraiment la démarche à prendre. Ce qu'ils font avec, c'est une impulsion régulière. Ce que vous avez mis en place doit être considéré annuellement. Il faut inciter tous les leaders du canton de le faire, à l'intégrer de leur cahier des charges. C'est une clé importante pour que cette démarche prenne vraiment tout doucement dans tous les cantons et que chacun se sente invité à contribuer avec l'idée de se poser régulièrement la question pourquoi on fait les choses comme cela.

J'aimerais faire la remarque qu'il faut aussi mettre un cadre de sécurité. Tous ceux qui donnent des propositions doivent sentir que ce n'est pas pour éliminer des postes, mais pour avoir vraiment un cadre pour investir peut-être les mêmes ressources autrement dans le même service. J'aimerais bien entendre M. le Conseiller d'Etat: qu'est-ce que vous avez prévu à ce sujet-là?

Autre point que j'aimerais souligner ici, c'est la distribution de l'autorité. Si vous demandez aux gens de contribuer, de donner leur avis et de participer à l'amélioration continue, il faut aussi donner un cadre d'autorité, de décision qui va le plus bas possible pour que les gens puissent eux-mêmes ancrer cette attitude d'amélioration continue. J'aimerais bien entendre M. le Conseiller d'Etat pour savoir ce que vous avez prévu pour aussi réfléchir à cette distribution d'autorité. Selon l'option retenue, c'est assez démotivant et je vous conseille de considérer aussi ce point-là. Avec ces remarques, je vous remercie pour le rapport et vous félicite pour cette démarche.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). En 2015, le Conseil d'Etat lance un projet d'analyse des processus au sein des unités administratives de l'Etat, nom de code APROC, censé identifier les gains d'efficacité nécessaires pour absorber les nouvelles tâches et faire face à la croissance démographique sans recourir à une augmentation de postes de travail. Jusque-là, l'objectif est louable. APROC devait, et c'est à dessein que j'utilise l'imparfait, se dérouler en trois phases selon une méthodologie participative en quatre étapes, comptant presque autant de critères à chaque étape, et se baser sur ce qui avait été fait dans la douleur quelques années auparavant. Le but était d'identifier les problématiques, les éventuelles améliorations à apporter pour éliminer ces problèmes, les erreurs, les pertes de temps, les gaspillages, et ceci avec l'aide du SPO et de proposer des mesures d'amélioration concrètes.

La grande majorité des personnes concernées furent d'avis que la complexité des processus ne peut être réduite sans diminuer de façon déterminante la satisfaction des bénéficiaires internes ou externes. Les six ateliers ont ensuite sorti trente-trois mesures. La plupart se sont cependant révélées être des projets particulièrement complexes, voire impossible à mettre en œuvre. Le Conseil d'Etat, dans sa grande sagesse, enterra APROC, coupable sans doute de trop d'accrocs. C'était le 3 juillet 2017. Il mandate cette fois la Direction des finances afin de lui soumettre un nouveau projet, nouveau nom de code FR-INNOV, "innov" le mot magique pour le gouvernement cantonal. Le but poursuivi est le même que précédemment. Il y a des actions, des potentiels d'améliorations réalisables de suite. Ce constat renvoie au point de départ, à la LOCEA, qui dispose à son article 56 que les chefs d'unités administratives procèdent régulièrement à une évaluation des activités de leur unité, tirent les conséquences de ces évaluations et introduisent les améliorations nécessaires. En d'autres termes, l'application des bases légales, soit enfoncer des portes ouvertes. Petite nouveauté toutefois, un dispositif pour stimuler, coordonner et mettre en valeur donne une visibilité à ces efforts de recherche continue d'efficience.

Piloté par le SPO, FR-INNOV institue un bureau permanent de l'amélioration continue qui va dans le sens évoqué plus haut et se fend d'un rapport annuel au Conseil d'Etat. Chaque service désigne alors en son sein une personne de contact pour l'amélioration continue. Des revues de suivis seront en effet planifiées régulièrement dans chaque unité. Certains services disposent cependant déjà en interne d'une organisation structurée pour l'amélioration continue qui les rend quasi autonome pour développer leurs initiatives, tant mieux.

En conclusion, il faut bien admettre que c'est tout à leur honneur que les unités n'aient pas attendu le nouveau projet FR-INNOV pour travailler à la simplification de leurs processus et à l'amélioration de leur efficience. Le Conseil d'Etat n'a donc pas retenu l'idée d'un inventaire général des pistes d'amélioration. Il a préféré privilégier l'approche qui stimule et soutient l'amélioration continue au sein des unités, soit en quelque sorte l'application du principe de subsidiarité. Notre groupe prend acte de ce rapport mais regrette un peu le temps et l'argent perdu. Nous avons vraiment l'impression que la montagne a accouché d'une souris.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus. Cela m'étonnait qu'il n'y ait pas d'intervention au départ. M. le Député Vonlanthen a vu que la technique n'était pas toujours aussi simple qu'on le pense. C'est comme tous les projets. Des fois cela prend plus de temps. Comme ça je réponds déjà au temps qu'il a fallu.

Il est vrai, et je précise et vous l'avez constaté et dit, ce projet a pris un certain temps, temps qu'il a fallu. Vous l'avez compris, APROC, qui avait été créé de toutes pièces, eh bien c'est moi-même qui ai proposé au Conseil d'Etat, à mes collègues du gouvernement, de l'enterrer. Comme cela a été dit, je n'aime pas les usines à gaz et c'était tellement complexe pour réaliser ce projet. On a ensuite remis l'ouvrage sur le métier et c'est FRI-INNOV qui a été créé, qui a été élaboré conjointement avec le SPO et la Conférence des secrétaires généraux, ensuite validé par le Conseil d'Etat. Une démarche plus globale et pérenne est visée, comme vous pouvez le lire dans le rapport.

L'objectif de FR-INNOV est d'initier un système d'amélioration continue concernant tout le fonctionnement des unités administratives et pas seulement un processus métier. Ce système doit être adapté aux ressources disponibles et permet de répondre au postulat ainsi qu'aux bases légales. Le but est de trouver des actions réalisables de suite, changements pour lesquels les acteurs peuvent disposer rapidement des ressources nécessaires. La démarche doit être aussi agile, c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte les situations spécifiques des Directions et des services en utilisant une méthodologie plus flexible et adaptable au contexte de chacun.

Certains ont dit que pendant ce temps on avait augmenté le personnel. Je vous défie de démontrer que le personnel, pendant ce temps, a augmenté plus qu'avant. C'est exactement le contraire. Même qu'il n'y avait pas ce système, il y a quand même des travaux qui se réalisent. Je peux vous l'assurer, chaque fois qu'il y a des demandes de postes il y a toujours une analyse qui est faite au Conseil d'Etat avant de dire qu'on distribue des postes. C'est logique. J'en veux pour preuve qu'en octobre 2013, vous avez eu un message sur les mesures d'économie. C'est à la page 32 ou 33, et je m'en souviens comme si c'était hier, que nous avons écrit, concernant l'augmentation des postes, que chaque unité doit examiner s'il n'y a pas une amélioration qui peut être apportée avant la création de nouveaux postes. Je vous donne un autre exemple. Un de ces jours va apparaître la consultation sur le projet de modification de la loi sur les impôts. Dans cette loi, on a une adaptation du droit cantonal par rapport au droit fédéral sur l'impôt à la source. C'est 20 000 taxations supplémentaires qu'il faudra réaliser et mes services ont besoin de 3 EPT supplémentaires. Dans le message qui sera mis en consultation, on indique que 3 EPT sont nécessaires, mais en premier lieu le Service doit examiner son efficience, voir de quelle manière on peut absorber ce travail supplémentaire et ensuite on verra s'il reste à créer des postes.

C'est une culture d'entreprise que nous devons faire. Je crois que cette culture d'entreprise vient. Il a peut-être fallu un certain temps, mais je constate que cela se fait en tout cas. Cette culture d'entreprise doit être initiée évidemment par les chefs, mais aussi par les chefs de services. Je vous donne un exemple. L'année dernière, j'ai engagé un nouveau chef de service. Je lui ai demandé après trois mois de me faire un état des lieux et les gains d'efficience qu'il pouvait y avoir parce que des postes

étaient demandés. Il a examiné la situation et après examen il a dit qu'ils arrivaient à économiser 1,5 EPT, affecté à d'autres tâches pour lesquelles on demandait des postes. Indépendamment de ce rapport, je vous assure que dans l'ensemble des Directions le travail se fait. C'est une culture qu'on doit introduire, qui doit être plus habile, plus facile et cela doit devenir des automatismes. Je pense qu'une bonne partie déjà est faite. On doit arriver à ces automatismes. Voilà, Mesdames et Messieurs, les éléments que je souhaitais apporter à ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Requête 2020-GC-8 CEP Pisciculture d'Estavayer-le-Lac

Auteur-s:	Savary Nadia (PLR/FDP, BR) Collomb Eric (PDC/CVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	24.01.2020 (BGC février 2020, p. 342)
Développement:	24.01.2020 (BGC février 2020, p. 342)

Prise en considération

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je doute qu'un mot assez fort existe dans le dictionnaire pour décrire comment nous avons pu en arriver là, pour décrire aussi notre stupéfaction, notre colère et celle de toute une région et au-delà, à la suite de l'annonce de l'abandon par le Conseil d'Etat de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac. Un ouvrage neuf et inutilisable, des erreurs inconcevables, tellement inconcevables qu'un enfant de 12 ans en verrait certaines par lui-même.

Si on avait voulu faire tout faux, on ne s'y serait pas pris autrement. Dur constat mais réel ! Un véritable fiasco, une débâcle au-delà de toute espérance.

Cette commission d'enquête parlementaire (CEP) a tout lieu d'être afin :

- > de clarifier les responsabilités,
- > d'analyser de manière précise les coûts pour la remise en fonction,
- > de remettre en fonction la pisciculture, une pisciculture fonctionnelle et pragmatique.

Et à terme, notre objectif est clair: l'Etat doit assumer ses erreurs. Dans le privé ou dans une commune, on ne pourrait pas se permettre de réagir ainsi et choisir la solution de facilité. Assumer ses erreurs, c'est aussi les corriger et non les ignorer.

D'autre part, il est bon de rappeler que toutes celles et tous ceux qui, en 2011, ont approuvé en votant oui le message du Conseil d'Etat, l'avaient fait sur la base d'une étude démontrant que ce projet était nécessaire et indispensable pour la rive sud du lac de Neuchâtel.

Je terminerai en exprimant mon refus catégorique portant sur la décision du Conseil d'Etat d'abandonner cette infrastructure. Il ne faut pas oublier que nous perdons aussi un savoir-faire et que plus aucun alevin n'est déversé sur la rive sud du lac de Neuchâtel sans aucune étude sur les conséquences pour les pêcheurs de la rive sud.

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, votre décision est une aberration, et je reste polie, une aberration financière pour un des cantons les plus riches de ce pays. Votre décision est une aberration politique pour les pêcheurs professionnels, pour les propriétaires qui y ont laissé leur chalet, pour les élus et élus communaux et cantonaux qui ont dit oui en temps voulu. Votre décision est une aberration morale pour plus de 1000 personnes qui ont déjà signé la motion populaire en seulement 15 jours et qui sera déposée, vu le succès, plus vite que prévu. Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, revenir sur votre décision serait une preuve d'humilité et de responsabilité envers les citoyennes et les citoyens de ce canton.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Il n'est tout simplement pas concevable de tirer la prise pour aller produire de l'autre côté du lac ce qui devrait logiquement être fait dans la pisciculture cantonale d'Estavayer. Sans mettre en doute l'efficacité de nos amis neuchâtelois, il n'est pas acceptable pour les contribuables fribourgeois de voir une partie de leurs impôts mis à la poubelle et tout un projet écarté d'un simple revers de manche.

Les explications qui ont été avancées par le gouvernement nous apparaissent pour le moins multiples et vagues, elles incriminent des dysfonctionnements dans les services de l'Etat, une mauvaise collaboration et une mauvaise synchronisation,

tout cela de la part de personnes qui ne sont dorénavant plus employées par les services de l'Etat. Des malfaçons sont également à mettre à la charge des entreprises qui ont d'ailleurs accepté de verser une dédite totale de 200 000 frs.

Il nous est précisé que ce montant est à bien plaisir. Par déduction, nous pouvons légitimement nous demander si ce dédommagement n'a pas permis à ces entreprises de se décharger de toute responsabilité. La question est ouverte et je laisserai le commissaire du gouvernement nous en informer. Quoiqu'il en soit, cette ristourne paraît bien ridicule par rapport aux 2,4 millions que ce bâtiment a coûté aux contribuables fribourgeois pour une pisciculture qui ne fonctionne pas.

Lors de toute construction, il y a celui qui paye et qui est le maître d'œuvre, il est celui qui mandate un architecte pour concevoir et construire ce dont il a besoin, en l'occurrence une pisciculture qu'il veut exploiter. Pour sa part, l'architecte doit être capable de construire une pisciculture ou s'entourer de spécialistes pour que la construction soit fonctionnelle. Il doit surveiller les travaux pour que l'ensemble des intervenants exécutent le travail afin que le rendu final corresponde au but fixé. Il ne peut y avoir d'autres logiques que celle-là ! Si le maître d'œuvre modifie le projet en cours de construction sans l'aval de l'architecte ou du spécialiste, il doit assumer ses choix. Toutefois, une commission de bâtisse composée de personnes actives dans ce milieu spécifique aurait dû l'interdire. Par conséquent, on peut aussi s'interroger s'il y avait une commission de bâtisse pour cette construction.

Fort de ce constat, on peut légitimement être convaincu qu'il y a des personnes qui sont responsables de cette situation. C'est justement le reproche que nous pouvons faire au rapport administratif et technique qui parle plutôt de multiples raisons qui ont conduit à ce désastre.

De l'avis de la députation broyarde, seule une commission d'enquête parlementaire permettra de connaître qui ils sont et pourra les obliger à assumer les incidences financières de ce fiasco. Il n'est pas acceptable que certains acteurs de cette construction aient pu toucher de l'argent pour exécuter un bâtiment qui s'avère inutilisable.

Chères et chers collègues, je vous invite à accepter cette commission d'enquête parlementaire, par respect pour la population fribourgeoise, qui veut savoir comment sont utilisés les deniers publics. Mais aussi pour que de tels cas ne se reproduisent plus !

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Après la surprise de l'annonce de l'abandon de la pisciculture cantonale à Estavayer-le-Lac, c'est guidés par un besoin de comprendre que nous avons souhaité mener une enquête de terrain. La visite de la pisciculture a été révélatrice du nombre de manquements dans ce dossier, manquements qui nous poussent aujourd'hui à demander cette commission d'enquête parlementaire (CEP).

La CEP peut paraître démesurée pour une pisciculture, mais je vous assure qu'elle est à la hauteur du nombre impressionnant d'erreurs. La conclusion de l'enquête administrative nous dit que les installations n'ont pas été exécutées comme prévu dans le projet initial. Or, il est évident que le projet initial contenait déjà de nombreuses erreurs qui rendaient la pisciculture difficilement utilisable. Cet aspect doit être éclairci. D'autre part, certaines décisions des entreprises n'ont pas été remontées par les auteurs des propositions. Décisions qui ont plombé le projet de manières définitives.

Il y a donc des défauts de conception, des défauts techniques, des défauts de construction. Mais vraisemblablement cela n'est pas suffisant pour réagir ! Et à lire le constat du Conseil d'Etat, les responsabilités sont partagées, on ne peut rien faire. Mais ce n'est pas parce qu'il y a des défauts dans tous les domaines qu'ils ne peuvent pas être identifiés de fautes graves ! Dans ce contexte moins par moins ne donne pas plus, cela donne vraiment moins... ! On ne peut pas parler d'une succession de petits défauts qui rendent la pisciculture complètement inadaptée, car de nombreux défauts plombent le projet à eux seuls !

J'en ai pour preuve deux exemples :

- > La circulation entre les bassins aurait dû être gravitaire. La pompe produit des micro-bulles qui font exploser les œufs. Facteur rédhibitoire, la pisciculture ne fonctionnera pas !
- > Les bassins livrés ne sont pas utilisables car leurs dimensions - ils sont trop hauts, trop étroits - ne respectent pas les dimensions prescrites. Ces vases de Zoug, bassins d'incubations, sont prévus pour des poissons d'eau de mer. Facteur rédhibitoire, la pisciculture ne fonctionnera pas !

Oui une CEP est un objet fort, mais nous n'avons rien d'autre à notre disposition ! Le Conseil d'Etat reste sur sa position. « Essayé - pas pu, circulez il n'y a rien à voir ». Et bien non, les citoyens de tout le canton ne peuvent se résigner à accepter qu'un objet s'arrête ainsi. C'est un signal fort !

Bien que nous ne parlons pas ce matin de la signature de la convention, il faut tout de même prendre conscience que l'abandon de notre pisciculture aurait des conséquences graves sur l'activité de la pêche sur la rive sud du lac de Neuchâtel et dans le lac de Morat.

Impossible de savoir si aujourd'hui des alevins sont véritablement remis de manière régulière et en quantité sur la rive sud du lac de Neuchâtel et dans le lac de Morat. Tout le monde dit que c'est l'autre qui le fait !

Les travaux pour un redémarrage coûteraient 1 500 000 frs, justifiés par divers travaux. Après analyse on voit que les 500 000 frs pour la pompe à chaleur par exemple vise une quantité maximale d'œufs.

- > D'un côté vous nous proposez une nouvelle pisciculture Rolls Royce avec des m³ d'eau pour les grandes années et forcément assortie d'un coût qui en refroidit plus d'un jusqu'à la décision d'abandonner l'objet; de l'autre côté vous nous proposez une pisciculture intercantonale à Colombier, dont les bâtiments datent de 1976, rénovée en 1985, prévue pour 15 pêcheurs. En 2016, alors que la pêche était bonne, la pisciculture était pleine avec les œufs des seuls pêcheurs neuchâtelois. Une augmentation de 500 litres est prévue mais c'est nettement insuffisant!
- > Il faut se positionner sur les statistiques de 2010-2016 afin d'analyser les capacités nécessaires. En prenant depuis 2017, on fausse les besoins.

Par une CEP nous demandons aussi de redimensionner les coûts de remise en état, pour une utilisation normale sans surplus, mais qui assure que des alevins seront remis régulièrement et en abondance sur la rive sud du lac de Neuchâtel et dans le lac de Morat.

Et puis Monsieur Castella, sachez que nous les Broyards avons dans notre ADN un sens pour trouver des solutions intercantionales, mais l'intercantonalité doit être une force et non motivée par un abandon. Si nous disons non à cette CEP aujourd'hui, nous acceptons qu'il est possible de faire des erreurs suffisamment graves pour rendre inutilisable un objet sans en être pour autant responsables.

Aujourd'hui Mesdames et Messieurs, ce bâtiment n'a pas la possibilité d'avoir une autre affectation qu'une pisciculture sans engager de gros travaux, travaux qui pourraient coûter bien davantage que ceux prévus pour la réaffectation de la pisciculture cantonale. Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien va soutenir, dans son immense majorité, la constitution de cette CEP.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Décidemment, après les cormorans qui ont décimé le cheptel de poissons, la fermeture de la pisciculture d'Estavayer. C'est de l'acharnement! Nous avons pris connaissance avec intérêt de la demande de commission d'enquête déposée par les collègues Savary et Collomb, cosignée par les députés de la Broye.

Ce dossier a deux aspects principaux: Le premier concerne l'opportunité d'abandonner cette pisciculture, respectivement d'assainir cette pisciculture pour la rouvrir. A mon avis, cela fera l'objet d'un autre débat. Le deuxième, c'est une question de responsabilité, c'est l'objet de ce débat. A ce sujet, j'aimerais d'emblée remercier le Conseil d'Etat, une fois n'est pas coutume, pour la transparence qu'il a fait dans le cadre des informations transmises. On a eu beaucoup d'informations, les rapports d'enquêtes ont été transmis, caviardés mais transmis. le Conseil d'Etat s'est déterminé sur les questions posées par la requête dans un délai court, c'est très appréciable. Cependant, il faut constater un certain nombre de questions qui restent ouvertes.

J'ai lu avec intérêt ce document intitulé "Enquête administrative" établi par la société Eller & Associés SA et je constate que ce rapport ne va pas au bout des choses. Lorsqu'on fait une expertise, une enquête administrative, eh bien on analyse l'ouvrage, on analyse les contrats, on établit le dommage, ça a été fait - on parle de 1,5 million, c'est court pour remettre en état cette pisciculture pour qu'elle fonctionne, pour qu'elle soit conforme à son affectation primaire et non pas qu'elle devienne un hangar à bateaux. Ensuite, on regarde les différents protagonistes: le maître d'ouvrage, le concepteur, donc le bureau d'architectes, l'éventuel ingénieur externe, les entreprises qui ont travaillé. Et ensuite un expert doit établir des responsabilités par quote-parts, peut-être 20% pour le maître d'ouvrage, 20% pour le concepteur etc... En l'espèce, le travail n'a pas été fait et doit absolument être fait sinon on ne va pas au bout des choses.

Je constate que le dommage s'élève à 1,5 million. Je constate que le Conseil d'Etat a indiqué que des dédommagements ont été payés à hauteur de 200 000 frs, ce qui reviendrait à dire que les responsabilités externes, parce que c'est comme ça que ça fonctionne, sont de l'ordre de 13% et que les responsabilités du maître d'ouvrage de 87%. Je ne peux pas concevoir que cela soit le cas, eu égard notamment aux importantes incombances qu'ont les entreprises à respecter et à leur devoir de rendre attentif le maître d'ouvrage des situations, des solutions qui ne fonctionneraient pas. Je ne peux donc m'empêcher de penser que le canton a fait preuve de beaucoup trop de mansuétude envers les protagonistes autour de ce chantier et cela est totalement inadmissible. Il y a donc lieu de mettre en place une enquête approfondie, il y a aussi lieu d'analyser comment s'est fait ce dédommagement de 200 000 frs parce que maintenant, s'il y a eu un accord pour solde de tout compte avec ces autres entreprises, eh bien c'est clair que le canton ne pourra plus rien récupérer et là il y a peut-être une grosse erreur qui a été faite.

Il y a également des responsabilités politiques. Comment peut-on dire en 2011 qu'il faut une pisciculture et qu'il n'y a pas d'autre alternative et venir, quelques années après avoir échoué à la construire, dire "elle n'est pas utile, on peut l'abandonner". Vous comprendrez que ce n'est pas concevable.

Finalement, on peut se demander si une commission d'enquête n'est pas un peu disproportionnée mais on doit quand même se rendre compte que les difficultés du canton, en termes de construction, sont un peu récurrentes et peut-être qu'il y a lieu à

nouveau, après le pont de la Poya, de se pencher sur le fonctionnement du canton dans le cadre de projets de construction et faire finalement un cas d'école. Ce genre de problèmes est trop répétitif.

Donc le groupe de l'Union démocratique du centre se positionne en faveur de cette commission d'enquête et l'acceptera. Et pour la suite, je peux inviter peut-être la députation broyarde à nommer différemment la pisciculture et je propose "Fish Blue Factory Center". Je suis sûr que le canton vous arrosera de centaines de milliers de francs.

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a analysé la demande de nos collègues quant à l'institution d'une commission d'enquête parlementaire visant à faire toute la lumière sur les événements qui ont amené à ce gâchis et afin de remettre en fonction notre pisciculture cantonale. Je ne vais pas répéter les arguments déjà évoqués par mes préopinants et qui sont mentionnés dans les documents à votre disposition, mais plutôt aborder la problématique sous un angle éthique. En effet, comment expliquer à la population fribourgeoise qui a financé cette infrastructure, sise dans une construction flambant neuve, d'y renoncer purement et simplement, alors qu'elle n'a jamais fonctionné ? En tant que Broyarde, je ne peux que constater la stupéfaction, l'incompréhension et la perte de confiance de la population envers ses autorités politiques cantonales.

Encore plus que les importants montants gaspillés, c'est le manque de transparence qui entame la confiance des citoyens. En effet, les enquêtes technique et administrative lancées par le Conseil d'Etat ne font de loin pas toute la lumière sur les responsabilités et sur les erreurs survenues dans cette affaire. En outre, à l'heure où des exploits technologiques sont réalisés, comment comprendre que le Conseil d'Etat préconise l'abandon pur et simple de la pisciculture plutôt que sa remise en service ? L'Etat se doit d'être exemplaire, il ne peut pas jeter ainsi l'argent par les fenêtres !

Au vu du succès que rencontre la motion populaire, les attentes sont grandes et de nombreux citoyens comptent sur nous, chers collègues, pour obtenir des réponses à leurs questions. C'est pourquoi je vous encourage, à l'instar d'une majorité du groupe socialiste, à soutenir la mise en œuvre de la commission d'enquête parlementaire. S'il n'a rien à cacher, l'Etat en sortira grandi !

Péclard Cédric (VCG/MLG, BR). C'est à titre personnel que j'interviens. Mes liens d'intérêts: mon bureau technique a établi le plan de situation de géomètre dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête de ce bâtiment de la pisciculture d'Estavayer ainsi que les travaux géométriques liés à sa construction.

Estavayer-le-Lac, place Nova Friburgo, une jolie lumière d'hiver rasante sur le plan d'eau du lac de Neuchâtel, un bâtiment superbe, moderne, en bois, une belle intégration, la pisciculture cantonale d'Estavayer. Mais après avoir visité l'intérieur de cette sublime bâtisse, je n'ai eu qu'un constat: comment accepter une telle misère ? Rien ne fonctionne, tout est inutilisable ! Quel montant est à jeter ? Je m'attendais à constater des fourberies, mais là j'ai découvert un véritable gâchis.

J'entre dans le hangar à bateaux. Je suis personnellement un navigateur hauturier. Là je n'avais plus de mots. Constat effrayant: exposition aux vagues du nord, pas de ponton, donc pas de protection, aucune sécurité pour monter ou descendre d'un bateau, pas de bite d'amarrage. L'individu qui a fait ce hangar n'a jamais mis le cul sur un bateau, veuillez m'excuser pour ces termes un peu crus du monde nautique. Mais en plus, le summum, un bateau propriété de l'Etat était là, amarré à des pseudo-barres métalliques, prêt à se cogner à tout moment contre les parois vives ou les piliers en béton brut! Le reste de la visite est tout aussi désespérante, aucun intérêt à énumérer tous les défauts, il y en a tellement que l'on ne pourrait qu'en oublier.

Les questions sur ce naufrage sont multiples, les explications manquent et les responsables, on veut les oublier. Pour ces raisons, nous, représentants des citoyens du district de la Broye, nous vous demandons l'institution d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur ce véritable fiasco. D'autant plus que la détermination et les réponses du Conseil d'Etat aux questions posées dans la requête sur l'institution de cette commission d'enquête parlementaire ne sont de loin pas convaincantes, n'apportent rien de plus au contenu bien light des enquêtes technique et administrative à notre disposition.

On peut encore venir avec une ribambelle de questions, tout comme cette commission d'enquête devra le faire, à savoir comment se sont déroulés les marchés publics, comment les entreprises ont été sélectionnées, quels ont été les critères d'adjudication, en pensant bien entendu à la totale incompétence qui a régné dans le cadre de ce chantier.

Je devrais normalement m'arrêter là, vu que l'objet est précisément la création d'une CEP, mais dans sa détermination le Conseil d'Etat s'est permis d'avancer ses arguments pour la fermeture de la pisciculture d'Estavayer. Du coup je me permets deux questions subsidiaires, Monsieur le Conseiller d'Etat: vous parlez dans votre détermination du transport des œufs dans l'écloserie performante de la pisciculture de Colombier, d'accord pour le transport des œufs qui ne pose pas trop de problème, mais ensuite qu'allez-vous faire des alevins? Sachant qu'il n'est quasiment pas possible de transporter des alevins, il est très certainement prévu de les relâcher à Colombier. Ma seconde question: avez-vous une étude scientifique confirmant que les alevins du sud pourront grandir sur la rive nord ? ou que les poissons d'une rive migrent sur une autre ? Sans cette assurance,

je ne peux que m'interroger sur la stratégie du Conseil d'Etat qui envisage la collaboration avec le canton de Neuchâtel, qui consisterait finalement à subventionner le repeuplement de la rive nord du lac.

Avec ces considérations, je vous prie, chers collègues, de soutenir notre demande pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur cette énorme débâcle de la pisciculture d'Estavayer. Je vous remercie de votre attention.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). La décision du Conseil d'Etat de fermer début décembre 2019 la nouvelle pisciculture cantonale d'Estavayer-le-Lac a créé une vague d'incompréhension et de colère de la population staviaoise, broyarde et cantonale. A la suite de la conférence de presse signifiant la fermeture de la pisciculture cantonale d'Estavayer-le-Lac, la population s'est très rapidement mobilisée pour mettre en route une campagne de signatures d'une motion populaire demandant la réouverture et la mise en fonction de la nouvelle pisciculture à l'arrêt depuis 2016.

Depuis 2016 le Conseil d'Etat était au courant des dysfonctionnements de ce laboratoire. L'enquête administrative demandée par le Conseil d'Etat en 2017 a donné de nombreux renseignements sur les différents problèmes: mauvaise planification, mauvaise coordination, mauvaise gestion, absence de documents du suivi des travaux, pas de procès-verbaux des séances de chantier, commission de bâtisse inexistante. Des recommandations ont été faites par une expertise externe, mais qui jusqu'à aujourd'hui sont restées lettres mortes.

Tous ceux qui ont visité l'ancienne pisciculture d'Estavayer qui, avec des moyens simples, a produit des alevins pendant un demi-siècle, restent vraiment dubitatifs devant le gâchis technologique réalisé. Une pisciculture n'est pas un laboratoire compliqué, pour un architecte capable, de loin pas une tâche difficile. Mais malgré cela, on a abouti à une réalisation inadaptée, inefficace, qui détruit les alevins au lieu de les cultiver. Un petit exemple: il a été installé un éclosoir pour poissons de mer alors qu'on a affaire à des poissons du lac. C'est un petit exemple parmi d'autres.

La visite que les députés broyards ont pu faire le 14 janvier dernier - enfin, j'avais déjà demandé une visite au mois d'octobre et on nous l'a accordée le 14 janvier - nous a convaincus que, dans ce bateau, il n'y avait pas de capitaine. Et c'est à se demander comment ont fonctionné les services de l'Etat dans ce chantier. Et de se demander où ont disparu les responsables. On nous dit dans la réponse à la question écrite qu'on a déposée en octobre dernier avec mon collègue Chardonnens que les protagonistes de la construction de ce laboratoire sont d'accord de nous octroyer 200 000 frs de compensation pour les malfaçons. Mais dans le même élan, le rapport nous dit aussi qu'il faudra payer 1,5 million pour que ce laboratoire fonctionne à souhait. Et j'ai de la peine et le citoyen lambda a aussi de la peine à comprendre. On a payé un instrument de travail inutilisable. Pourquoi les fauteurs ne sont pas nommés pour réparer leurs erreurs ? La CEP doit établir les responsabilités et demander les dédommagements à la hauteur des malfaçons réalisées.

La motion populaire qui a été lancée la semaine passée a eu un écho extrêmement positif. Alors que 300 signatures suffisent pour qu'elle soit valide, plus de 1000 citoyens contribuables ont déjà, à ce jour, signé cette motion. La population ne comprend pas qu'on en soit arrivé là et que le Conseil d'Etat décide tout bonnement de fermer et de désaffecter un ouvrage qui a coûté 2,4 millions.

La CEP doit mettre à plat les questions de la conduite, la planification, la communication entre les corps de métiers et les services de l'Etat qui n'ont pas fonctionné? Pourquoi les utilisateurs, qui depuis des décennies produisent des alevins dans notre canton, n'ont pas été entendus et leurs remarques écoutées par des techniciens soi-disant distingués. Pourquoi des entreprises qui ont l'habitude d'une telle construction n'ont pas été mandatées pour exécuter les travaux? L'architecte concepteur du projet a-t-il eu les compétences nécessaires ?

Pour toutes ces raisons le citoyen contribuable est en droit d'avoir une explication claire, transparente et une réparation des malfaçons avérées. C'est pour cela que nous demandons une CEP.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). A l'instar du groupe libéral-radical pour lequel j'interviens, je déplore la gestion catastrophique de la construction de la pisciculture. Je ne suis pas le seul, chaque personne ici présente regrette cet état de fait. Nul ne conteste d'ailleurs les erreurs commises. Les causes sont extrêmement multiples: mauvaise exécution, organisation et suivi du projet déficients, mauvaises décisions, manque de compétences des collaborateurs de l'Etat et des entreprises mandatées, installation inhabituelle et j'en passe. Comme dans d'autres projets, les relations entre les services chargés de la construction du bâtiment et ses utilisateurs n'ont pas été suffisantes. Nous savons que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions y travaille. Probablement aussi qu'il y a eu à l'époque une sous-estimation du coût d'investissement. Ne sommes-nous pas toujours plus intelligents après ?

Notre groupe comprend les demandes d'informations complémentaires formulées par les députés broyards. En l'occurrence, toutes ces questions trouvent des réponses circonstanciées dans les différents documents déjà en notre possession. Principalement, les rapports sur l'enquête administrative et l'analyse technique, les réponses aux questions des députés Zadory/Chardonnens et les réponses aux questions incluses dans la requête sur cette CEP. Sans oublier les contacts avec les conseillers d'Etat et la visite de la pisciculture.

D'ailleurs, je relève que les deux rapports avaient été transmis à la CFG fin 2018 dans le cadre d'une demande du Conseil d'Etat pour la poursuite du projet avant qu'un crédit additionnel ne soit ouvert. La CFG a ainsi utilisé une de ses compétences financières mais n'avait pas à juger de la gestion de ce dossier. La suite on la connaît.

Aujourd'hui le 6 février 2020, la majorité des membres de notre groupe est convaincue que le Conseil d'Etat a fait preuve de toute la transparence possible. Les deux conseillers d'Etat actuellement responsables du dossier, qui je le rappelle n'étaient pas là lors du lancement du projet, peuvent-ils vraiment en faire plus ? Je trouve personnellement qu'ils font preuve d'un certain courage politique en prenant une décision impopulaire tout en se ralliant à la proposition neuchâteloise plus rationnelle et à première vue moins coûteuse.

Mais revenons à la requête pour l'institution d'une CEP. Selon l'article 10 de la loi sur le Grand Conseil, je cite «une commission d'enquête peut être instituée par le Grand Conseil si des événements d'une grande portée, survenus dans un domaine qui est l'objet de la haute surveillance du Grand Conseil, exigent que le Grand Conseil clarifie de façon particulière la situation.» Cet article renvoie aux articles 182 et suivants de la loi. Et les articles 182 et suivants me font penser à une enquête policière pour des crimes. Je vous invite à les lire. On institue donc une CEP lorsqu'il y a un manque important de transparence, lorsqu'il faut quantifier les responsabilités au sommet de l'échiquier politique cantonal et surtout lorsqu'il s'agit d'événements de grande portée et d'une grande gravité. Aucune de ces conditions n'est selon moi remplie.

Transparence: que peut-on faire de plus ? Que pouvons-nous avoir de plus ? Responsabilités: elles sont partagées entre personnel interne et mandataires externes. Il n'y a pas qu'un responsable dans cette affaire, les personnes ayant collaboré à ce chantier ne sont plus là, un arrangement extrajudiciaire a été trouvé. Je suis persuadé qu'un procès, vu le nombre important d'acteurs, est perdu d'avance pour l'Etat. Surtout il n'y a pas eu d'intention, rien ne relève du pénal. Et enfin un événement de grande portée: je regrette de le dire, mais cette pisciculture n'est pas d'une grande portée au niveau cantonal. Ni sous l'angle institutionnel, ni sous l'angle financier (le coût s'élève à 0,1% du budget cantonal) et ni sous l'angle de l'emploi (pas de perte de l'emploi).

Nos collègues députés broyards ont voulu démontrer leur engagement pour leur région. C'est de bonne guerre, je le comprends, et c'est déjà gagné pour vous chers collègues. Finalement l'issue de ce vote n'est probablement plus très importante. Car l'instrument n'est pas le bon. Mesdames et Messieurs les Députés, je me pose certaines questions: pourquoi ne demanderions nous pas aussi une CEP par exemple pour le SICCH et pour d'autres projets, par exemple informatiques ou constructifs, où les deniers publics ont été dépensés sans retour sur investissements. Il y a eu sans aucun doute de l'argent mal utilisé ces dernières années. C'est regrettable mais cela n'est pas propre à l'Etat de Fribourg. A ce moment-là ne faudrait-il pas changer la loi sur le Grand Conseil et instaurer une commission d'enquête permanente ?

Mesdames et Messieurs les Députés, s'il vous plaît restons rationnels et pragmatiques, ne créons pas de précédent et ne faisons pas preuve de trop de régionalisme. Au nom de la majorité du groupe libéral-radical, je vous invite à rejeter l'institution de cette commission d'enquête parlementaire.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis membre de la commission pour la construction de la ferme de Grangeneuve dans laquelle siège le même architecte que celui qui a été mandaté pour la pisciculture d'Estavayer. J'ai posé une question lors d'une séance de la commission, celle des responsabilités dans le cas où il y aurait des choses qui ne fonctionneraient pas au niveau de la construction de la ferme et s'il y avait des problèmes qui créeraient des coûts importants, comment ça allait se passer. On a refusé de me répondre et je pense que c'est une mauvaise chose car ça doit aussi être clarifié pour les autres bâtiments. On laisse aussi planer le doute sur l'architecte, ce qui peut peut-être faire plaisir parce qu'avec ça, on peut aussi ne pas chercher les fautes à d'autres places. Je pense aussi que ce n'est pas sain, ni pour l'architecte, ni pour les autres et je pense qu'aujourd'hui si l'architecte a fait des fautes, on doit les mettre en évidence. Par contre, s'il n'a pas fait de fautes, il doit être blanchi car ça risque aussi de lui causer des préjudices pour la suite.

Donc là, j'invite le Conseil d'Etat, et par une simple mise en place, à prouver si l'architecte a fait ses travaux de manière claire ou non. On sait qu'il y a beaucoup de problèmes au Service des bâtiments, on a vu qu'il y avait beaucoup de problèmes avec les différentes constructions, notamment un gros problème avec la Bibliothèque cantonale et son déplacement. Un projet que je connais très bien, c'est la construction, plutôt l'entretien de la maison du Notre-Dame du Rosaire qui est louée par l'Etat à une fondation gérée par l'Evêché où les coûts ont été clairement sous-estimés. La location de ce bâtiment à cette fondation gérée par l'Evêché est très onéreuse et les travaux sont énormes, l'argent investi est énorme. Là, je pense qu'il y a aussi des fautes qui ont été faites. Suite aux différents dysfonctionnements de ce Service, je pense qu'on devrait peut-être élargir les travaux de la CEP, ce qui la rendrait aussi plus utile. Je vous invite donc à élargir ces travaux. Je vous remercie et je soutiendrai la mise en place de cette CEP.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je m'exprime au nom du groupe Vert Centre Gauche qui est à la fois unanime et parfaitement partagé. Unanime pour décrier cet élément de construction qui mérite une analyse beaucoup plus approfondie. C'est un fiasco, nous l'avons dit à de nombreuses reprises. C'est un paradoxe absolu entre le besoin d'une infrastructure que le Grand

Conseil approuve à un moment donné et l'affirmation de l'inutilité de cette infrastructure qui arrive quelques années plus tard. C'est un manque de définition, de responsabilité par rapport à ce fiasco. C'est un gaspillage de l'argent public. Là, j'aimerais quand même me permettre une remarque par rapport à l'argumentation de mon collègue président de la CFG. On dit "ça n'est pas d'importance, ça n'est que 0,1 % du budget de l'Etat". Chers collègues, 2 millions par rapport à un certain nombre de demandes que nous avons eues ces derniers temps, et je pense notamment à quelques postes supplémentaires au Service de de l'enfance et de la jeunesse, à des organisations qui ont de la peine à survivre, 2 millions est une somme importante. Deux millions qui proviennent de la poche des contribuables du canton de Fribourg, nous n'avons pas le droit de les gaspiller, ne serait-ce que 2 millions. Cela n'est pas acceptable.

Par contre, parfaitement partagé, le groupe Vert Centre Gauche, parce que la solution d'une CEP a peine à nous convaincre d'une manière globale. Oui, il faut définir ces responsabilités, oui il faut mieux définir quels sont les besoins du canton par rapport à ce paradoxe que j'ai dénoncé avant. Mais est-ce que la CEP est l'instrument nécessaire et utile ? Nous avons certains doutes, nous avons quelques expériences de commissions d'enquête parlementaire, notamment par rapport au pont de la Poya. Un certain nombre d'éléments sont sortis effectivement. Je ne suis pas sûr que tous les éléments aient été parfaitement inventoriés et c'est aussi au prix d'un énorme travail. Dans ce sens-là, est-ce que la CEP est l'instrument nécessaire ? Est-ce qu'il y aurait lieu de demander une autre expertise externe sur ce projet-là ? Je crois qu'il est nécessaire de continuer à faire la lumière et de continuer à définir les responsabilités. Par contre, par rapport à l'institution d'une CEP, nous restons partagés.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais évidemment pas répéter tous les arguments qui plaident en faveur de cette commission d'enquête parlementaire. Laissez-moi vous parler de deux maternités, deux maternités construites tout récemment: une maternité à poussins, une maternité à poissons. La première est une success story, c'est l'usine à poussins Micarna. Micarna, une société fribourgeoise qui a construit un nouveau couvoir en 2017, magnifique succès en 2019 avec 18 millions d'éclosions de ce couvoir, podium mondial du taux d'éclosions et du taux de viabilité des poussins; 20 millions d'investissement, pas de dépassement de budget. L'usine à poissons, taux d'éclosions nul, taux de viabilité des poissons, il n'y en a pas donc c'est nul, dépassement du budget 1,5 million sur 2,4 millions votés, un véritable fiasco.

Pourquoi je viens avec cette comparaison? J'ai contacté l'expert, plutôt le chef de projet de Micarna, M. Anton Grub, qui a géré ce projet de couvoir et qui connaît évidemment cette matière première. Cette matière première, en fait on parle des œufs, parce qu'à la base c'est vraiment des œufs dont on parle. Il m'a dit: "Je ne connais pas particulièrement la pisciculture d'Estavayer, par contre ce que je peux dire c'est que c'est une technologie qui est maîtrisée. On n'est pas dans une technologie expérimentale, on est dans quelque chose de maîtrisé et je ne comprends pas effectivement pourquoi et comment on a pu arriver à un fiasco pareil, qu'on n'arrive pas à produire de poissons dans cette pisciculture. Cela veut dire qu'on ne s'est pas entourés des bonnes personnes, qu'on a pris des gens qui ont fait des erreurs crasses." Mais qui sont ces gens ? Aujourd'hui on ne sait pas. Aujourd'hui on a l'impression que le Conseil d'Etat veut nous cacher des responsabilités. J'ai l'impression franchement qu'on a des cadavres dans le placard, des cadavres peut-être qui ont un nom qu'on ne veut pas signaler.

On n'en est pas au premier coup d'essai. En 2012, pour ceux qui étaient déjà dans cette enceinte - on n'était pas là, on était dans l'enceinte, notre hémicycle de l'Hôtel cantonal - on avait déjà une demande de 1,6 million, les montants se ressemblent, pour qu'on puisse terminer la construction du télésiège de Charmey-Vounetz. Exactement la même chose ! En fait, ah problème géologique, on a mal étudié les terrains, bla-bli-bla-bla, on ne nous fait pas d'explications, à la fin 1,6 million. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a dit oui malgré la virulence des propos du groupe socialiste à l'époque, je m'en souviens. Effectivement, on a, à peu près à 60 contre 40, accepté ce 1,6 million. Aujourd'hui on ne fait pas du tout ça, aujourd'hui on dit "Stop ! Voilà, portez-vous bien, on ne va pas plus loin". Mais est-ce qu'à l'époque du télésiège, est-ce qu'on aurait dit "Bon il faut remettre 1,6 million, on arrête de construire ce télésiège. Chers amis skieurs fribourgeois, on a trouvé une solution aux Mosses, le canton de Vaud n'est pas loin, allez skier aux Mosses, circulez il n'y a rien à voir. On ne dépense pas 1,6 million à Charmey". On n'a pas fait ça du tout. Je trouve qu'ici, il y a vraiment une inégalité de traitement entre les deux situations.

Mais pour moi c'est clair, certainement Monsieur le Conseiller d'Etat, il faudra avouer l'inavouable, c'est possible. Mais tant pis car si l'Etat ne fait pas tout, il ne peut pas rien.

Bonny David (PS/SP, SC). Juste quelques questions. C'est vrai que par rapport à cette affaire, j'ai été étonné sur plusieurs points. Selon ma chronologie, le Conseil d'Etat avait communiqué, il y a une année ou deux ans déjà qu'il y avait quelques problèmes avec cette pisciculture. Moi, j'aimerais juste savoir maintenant comment il pensait communiquer, parce qu'en fait là on est en discussion avec la pisciculture de Colombier, on constate que ça ne marche pas à Estavayer-le-Lac et on n'avait aucune communication de la part du Conseil d'Etat. Comment pensez-vous nous le dire ou ne pas nous le dire ?

J'ai bien lu la question pertinente de mes collègues Jean-Daniel Chardonnes et Michel Zadory, posée le 7 octobre 2019. La réponse que vous donnez n'est pas très, très complète. Vous avez engagé des enquêtes technique, financière. Je trouve la réponse relativement lacunaire. On a aussi les médias qui ont donné des informations le 4 décembre 2019, la RTS, par son journaliste M. Godiano. On voit que ça a mis une certaine pression. On a eu une réponse à la question Chardonnes/Zadory

le 16 décembre, mais c'est vrai qu'elle est peu complète. Donc, pourquoi à ce moment-là vous ne faites pas une conférence de presse et nous dites tout ce qui se passe ? Peut-être que ça aurait permis de clarifier les choses.

J'aimerais juste savoir aussi pour une question de clarification: est-ce qu'aujourd'hui le contrat est signé avec la pisciculture de Colombier ? Autre question, je n'aimerais pas avoir le problème des vaches après les poissons: j'ai bien lu le message N° 237 du 1^{er} mars 2011 avec l'architecte en question et j'apprends maintenant par M. Ducotterd qu'il est aussi impliqué dans les travaux du campus de Grangeneuve. Est-ce qu'aujourd'hui il y a le moindre problème à Grangeneuve parce que nous avons besoin d'être rassurés ? Où en est ce chantier ? Pouvez-vous nous dire quelque chose ce matin ?

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Je prends la parole à titre personnel, je n'ai pas de lien d'intérêts. Le mot-clé dans ce dossier de la pisciculture est la responsabilité. Ce gâchis, ce fiasco doit être éclairci. Certes, nous avons reçu des rapports et des documents, mais avec des noms et des entreprises noircis, sous le couvert de la protection des données.

Chaque dossier contient un volet rationnel et un volet émotionnel. La partie légale, la partie juridique est englobée dans le volet rationnel et je pense à titre personnel qu'il n'y a pas eu d'illégalité. Néanmoins, un montant considérable, l'argent public a été gaspillé. Et c'est là le volet émotionnel, qui a été négligé par le Conseil d'Etat lors de sa récente prise de décision.

Nous avons toutes et tous quasiment encore des responsabilités au niveau communal. J'ai été 10 ans syndic de Domdidier avec un budget avoisinant les 12 millions de francs. Si nous avons agi de la sorte, nous aurions dû nous expliquer vis-à-vis de la population, vis-à-vis du conseil général, vis-à-vis de la commission financière. Et c'est à cela que la CEP va servir: donner toute la transparence, la transparence totale, mettre la lumière sur ce dossier et attribuer, je reviens au mot-clé, attribuer les responsabilités. Ce ne sont pas forcément des personnes ou des entreprises, peut-être que ce sont des processus internes, peut-être la manière de procéder à l'appel d'offres publiques ou encore une suite de mauvaises décisions. La CEP a aussi pour but d'améliorer la gestion de tels projets pour le futur. Ce genre de gâchis ne doit plus se produire. Etablissons les responsabilités, tirons les leçons aux plans politique, civil pour les entreprises et financier. Vous l'avez compris, je soutiendrai la mise en place d'une CEP.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich äussere mich heute nicht nur als Grossrätin, sondern auch als Murtnerin, wohnhaft am benachbarten Murtensee, wo ebenfalls viele Fischer ihr Auskommen suchen.

Ich möchte und könnte nicht alles wiederholen, was bisher gesagt worden ist - ich werde kurz bleiben. Ich möchte aber Eines hervorheben: Die Tatsache, dass keine der Personen mehr in ihrem Amt ist, ist keine Ausrede und kein Grund, um eine Untersuchungskommission auszuschliessen. In Murten, im Nachbarbezirk des Broyebezirks, gab es heftige Diskussionen unter den Fischern des Murtensees. Aber nicht nur die Leute, die mich darauf angesprochen haben, können die ganze Sache nicht verstehen. Ich werde daher die Schaffung einer parlamentarischen Untersuchungskommission unterstützen, einer PUK, die Licht auf die verschiedenen Elemente dieses Debakels werfen muss. Wir schulden der Bevölkerung diese Transparenz.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je déclare mon lien d'intérêts ou plutôt mon désintérêt personnel pour la question, qui s'explique par le fait que j'étais membre de la CEP sur le projet Poya. Je n'aimerais pas revenir peut-être à la qualité de vie des poussins et des alevins que M. Collomb a décrit comme matière première à utiliser. Je ne vais pas non plus m'étaler spécialement sur le côté écologique de la question où on pourrait aussi se poser la question de l'utilité de ces actions de repeuplement. Je pense que c'est aussi un sujet qui mériterait d'être approfondi un jour, mais ce n'est pas le sujet de ce jour-ci.

Je dois dire que je comprends pleinement le côté émotionnel de cette question. Je comprends la stupéfaction et la rage de la région, des députés broyards ici présents face à ce projet raté. C'est effectivement une histoire rocambolesque. Je comprends qu'on demande des comptes, des explications, des responsabilités et des solutions, je comprends aussi qu'on demande un signal fort mais je pense que la CEP est le faux signal. La CEP, j'allais citer la même chose et je le répète peut-être, est un instrument qui demande à être utilisé seulement quand il y a des événements de grande portée. Elle a été instituée pour des montants de 100 millions, 200 millions de francs s'agissant du projet Poya et du contournement de Bulle, donc 100 fois, voire 200 fois de plus qu'ici. Je pense aussi que la grande portée n'est pas donnée pour un bâtiment, une installation régionale. Dans ce sens-là on aurait pu demander une CEP chaque fois qu'il y a un dysfonctionnement ou un dysfonctionnement soupçonné. On pourrait en demander 10 fois par année dans ce sens-là. La CEP est un instrument lourd et ce sera quelque chose qui n'apportera pas de réponse adéquate parce que les personnes qu'on veut entendre, appelées à témoigner au sein d'une CEP, ont toute la possibilité, ont des instruments juridiques à disposition pour refuser de témoigner. Donc je crois que si on institue cette CEP, ce sera un instrument, une procédure longue, une procédure coûteuse aussi, compliquée et qui aura finalement, comme les expériences Poya et Bulle l'ont montré, un succès mitigé, donc frustrant. Frustrant pour toutes celles et tous ceux qui demandent aujourd'hui des explications et surtout on devinera des responsabilités peut-être, mais aucune solution.

Donc, moi je pourrais comprendre si on déposait un mandat qui demande des actions en responsabilité, je pourrais comprendre qu'on dépose une motion qui demande l'installation d'une autre pisciculture ou d'une nouvelle pisciculture à Estavayer.

Et je pense que la meilleure solution sera peut-être, et ce sera vraiment utile, que Monsieur le Conseiller d'Etat ici présent, avec quelques autres personnes, peut-être même un autre Conseiller d'Etat et quelques responsables, se rendent à Estavayer, dans une assemblée publique et donnent toutes les explications. On a beaucoup d'explications techniques qui ont déjà été données mais personne ne va les lire dans le détail ou pratiquement personne. On mériterait quelques explications supplémentaires sur les responsabilités. Donc je pense que le Conseil d'Etat doit à la région quelques explications supplémentaires, pas seulement dans cette enceinte ici, mais à Estavayer. Avec ces quelques réflexions, je vous invite à refuser l'institution d'une CEP.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens à titre individuel et déclare mon lien d'intérêts: je suis et j'étais conseillère générale à Estavayer-le-Lac. A ce titre-là j'ai accepté en 2011 l'échange de terrains pour la construction d'une pisciculture, la destruction des cabanes pour une pisciculture indispensable à l'époque. Je ne tiens pas à rallonger les débats ni à répéter tout ce qui a été dit.

J'aimerais toutefois revenir sur une ou deux petites choses. Accepter cette commission d'enquête parlementaire, c'est peut-être utiliser un bazooka pour tirer sur un moustique, pardonnez l'expression, elle n'est pas de moi. Mais même un simple moustique, Mesdames et Messieurs, chers collègues, peut véhiculer une maladie mortelle. Ici la maladie peut rapidement devenir grave, il s'agit de la perte de confiance des citoyens fribourgeois dans leurs institutions. Accepter la CEP, c'est reconnaître devant les citoyens que l'argent du contribuable a été dépensé dans un fiasco total et en tirer une leçon pour que cela ne se reproduise plus jamais. Il ne s'agit pas de finir, mais d'apprendre quelque chose de tout cela. Pour que nos institutions ressortent grandies de cette triste affaire, chers collègues, il faut que la commission d'enquête fasse toute la lumière. J'ai bien entendu des collègues dire "Mais finalement il n'y a eu aucun crime" ou "Finalement la portée n'est pas grave", ou "Finalement, c'est un problème local". Non, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce n'est pas un problème local, il s'agit du geste, on a voulu un objet et comme il ne fonctionne pas, on le jette. Quel exemple on donne à nos jeunes ? On a voulu quelque chose, ça ne fonctionne pas, on arrête. Voilà! Pour tout cela, chers collègues, je soutiens cette CEP et vous remercie d'en faire autant.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à dire que le Conseil d'Etat a comme vous tous constaté le fiasco. Il n'a jamais remis en cause cette évidence. Le Conseil d'Etat partage aussi la profonde déception. Il comprend la colère et l'émotion provoquées par la situation de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac. Personne ne peut trouver normal cet immense gâchis de ressources et d'énergie. J'ai appris à mes dépens qu'il nous avait manqué des spécialistes durant cette construction. J'entends aujourd'hui que je suis entouré de spécialistes de pisciculture. J'en ai moi-même beaucoup appris ces derniers mois, depuis mon entrée en fonction, sur le fonctionnement des piscicultures, de la faune piscicole. Je dois vous dire que pour tout ce que je vais vous dire je m'appuie sur de vrais spécialistes, ceux qui nous ont manqué pendant la construction.

On nous dit aujourd'hui que les coûts ont été surestimés. J'ai entendu cela plusieurs fois. Je l'ai lu dans les journaux. On s'est appuyé sur une entreprise spécialisée qui a estimé ces coûts. Ce que je peux vous dire c'est qu'à l'époque les coûts avaient été sous-estimés et que l'une des plus grosses raisons de cet échec sont toutes les mesures qui ont été prises pour essayer de contenir le dépassement de crédit qui avait été annoncé. J'entends aussi des spécialistes qui me parlent des œufs. J'ai demandé à nos spécialistes et on a eu des réponses de spécialistes. On nous dit aussi et c'est vrai que les alevins sont déposés sur la rive nord du lac et ceci depuis trois ans. Depuis trois ans, on n'a pas vu de changement, d'évolution de la population que ce soit côté nord ou côté sud. Les alevins ou les poissons ne s'arrêtent pas aux frontières cantonales.

Monsieur Péclard, des études scientifiques par rapport au nord et au sud, on n'en a pas. Nous avons par contre les statistiques de pêche et je crois savoir qu'on n'a pas remarqué de différences dans les trois dernières années. Ce sont donc plutôt les faits que les études qui nous confortent dans cette solution.

Monsieur Zadory, le Conseil d'Etat n'a pas décidé de fermer la pisciculture. Elle n'a jamais pu être ouverte et fonctionner correctement, et ceci depuis des années. Il a décidé par contre d'écouter les spécialistes, d'analyser des variantes. J'ai entendu beaucoup de choses et j'ai lu beaucoup de choses, des choses parfois étonnantes comme de l'eau de mer ou des bateaux de police dans la piscicultures. Je dois dire qu'il y a beaucoup de ces affirmations qui sont totalement fausses. C'est un travail quotidien pour le Conseil d'Etat mais aussi pour l'administration, d'essayer de rétablir un peu de vérité dans ce débat qui est très émotionnel et on le comprend bien.

Messieurs Ducotterd et Wüthrich, vous dites à juste titre que les noms n'ont pas été donnés. Je vous rappelle qu'il y a la protection des données et malheureusement je n'ai pas envie de faire les frais d'une procédure. Même si cela pourrait vous plaire, je n'ai pas le droit de donner les noms. Par contre, les noms ont été donnés dans des commissions, notamment la Commission des finances et de gestion puisqu'elle est conditionnée au droit de confidentialité, ce qui n'est pas le cas ici, en plus devant la presse.

Monsieur Rey, 2 millions ce n'est pas rien, vous avez raison. Une question qui a été posée est: pourquoi on ne l'a pas communiqué avant? C'est vrai que lorsqu'on a appris le montant des coûts d'assainissement, nous sommes tombés sur notre

derrière. On s'attendait à 200 000, voire 100 000 frs. Quand on nous a annoncé plus de 2,2 millions on a commencé à se poser des questions. Est-ce qu'on doit continuer à engloutir cet argent? Lorsque j'ai annoncé ceci à mes collègues des autres cantons, ils m'ont dit qu'ils me rappelaient qu'en 2008 et 2011 ils nous avaient déjà proposé une solution à meilleur marché qui couvrait tous les besoins. Nous avons étudié ces alternatives pour nous faire une opinion. Nous sommes arrivés à une alternative moins chère, plus efficace, plus rapide, et nous avons écouté ces fameux spécialistes qu'on n'a pas assez écouté auparavant.

Monsieur Collomb, vous citez Micarna. C'est un bel exemple. J'ai envie de dire que vous démontrez que la concentration des moyens démontre qu'on maîtrise plus facilement des solutions. Or, dans le cas de Colombier, nous aurions la possibilité de concentrer les moyens, de concentrer la sécurité et de concentrer les spécialistes, car nous, nous n'avions pas non plus de vrai pisciculteur dans ce canton. Avouer l'inavouable, je vous avoue que je ne suis arrivé en fonction qu'en 2018. Je vous ai avoué tout ce que je savais. Le Conseil d'Etat a essayé de faire la lumière sur tout ce qu'il savait. Je ne sais pas ce que je ne pourrais pas vous avouer aujourd'hui.

Monsieur Bonny, nous avons eu la volonté de communiquer dès le départ. Cela a été fait en 2018 sur le fait que la pisciculture ne fonctionnait pas. Par contre, nous avons voulu avoir quelques réponses pour communiquer, notamment la participation des entreprises et les résultats des études d'assainissement pour pouvoir vous dire que nous allons assainir et que cela coûterait 400 000 frs. Ce n'est pas cela qui est arrivé sur notre table. Nous nous sommes remis en question. Nous avons toujours eu cette volonté de communiquer.

Vous avez posé la question du chantier de Grangeneuve. J'ai envie de dire qu'il se développe bien. Il y a quelques surprises du côté des coûts, vous n'en serez pas étonnés. On essaie de les maintenir.

Nous devons rendre des comptes, c'est juste. C'est pour cela que je suis ici devant vous, même si je n'ai pas été l'auteur de cette pisciculture, et nous l'avons fait aussi. La DAEC l'a fait. Mon collègue de la DAEC a été devant la Commission des finances et de gestion pour exposer ces études, ces enquêtes et dire que nous sommes face à une situation difficile. Nous n'avons pas voulu cacher. Nous avons toujours voulu faire la transparence.

Madame Mutter, vous avez évoqué une réelle problématique: la nécessité de l'alevinage. En effet, les organisations environnementales et les spécialistes mettent en doute la nécessité de l'alevinage. Aujourd'hui, nous en faisons parce que nous pensons qu'il est nécessaire. Il y a des études qui sont en cours. Je suis incapable de vous dire aujourd'hui si dans dix ou cinq ans on fera encore de l'alevinage. Ces études vont nous apporter des réponses. Par contre, ce que je peux vous dire est que j'aurais été très mal à l'aise de venir vers vous vous dire que je veux investir 1,5 million de plus et fermer la pisciculture dans trois ans parce qu'on n'a plus besoin de faire l'alevinage.

La communication publique est effectivement nécessaire. Ce soir, je participe à un débat. Je ne m'en réjouis pas plus que cela, je vous rassure. Peut-être qu'une communication avec la population sera nécessaire. Merci d'évoquer cette solution.

Je tiens aussi à souligner que le Conseil d'Etat n'a pas attendu ces derniers mois pour prendre des mesures. Il a mandaté deux enquêtes, une technique et une administrative, pour comprendre et évaluer ce fiasco. Le rapport de ces deux enquêtes a été communiqué en 2018 à la Commission des finances et de gestion. La presse en a fait écho en 2018 aussi. Les résultats ont été communiqués aux députés il y a quelques semaines. Ces enquêtes sont réalisées par des experts externes. Elles apportent, de mon avis et de celui du Conseil d'Etat, des réponses aux questions qui sont posées aujourd'hui. La détermination du Conseil d'Etat vous a été envoyée en urgence, je n'y reviendrai pas car vous avez pu la lire. Vous y constaterez notamment que le Conseil d'Etat, la DAEC et ma Direction en tête, ont tout fait pour essayer de comprendre ce gâchis et je peux vous assurer qu'on prend les mesures pour éviter qu'il se répète. A ce sujet, je regrette vivement avec mon collègue de la DAEC, qui n'a pas pu être présent aujourd'hui, que le Bureau du Grand Conseil ait fixé en connaissance de cause ce débat aujourd'hui, seul jour où il ne pouvait pas être présent. Il était pour nous évident et important de répondre ensemble à vos interrogations, d'autant plus que sept questions posées par les auteurs de la requête concernent principalement la DAEC.

Les rapports font de manière transparente la lumière sur les causes, sur les responsabilités, sur les fautes, les éventuels coupables. Ce travail a été fait en parallèle à l'estimation des coûts d'assainissement. Cette expertise externe, je le rappelle, a démontré qu'aucune erreur grave ou infraction n'a été constatée. Cependant, c'est vrai et frustrant, une somme d'erreurs incroyables a mené au fiasco que nous connaissons aujourd'hui. Pour le Conseil d'Etat, l'action politique consiste néanmoins non seulement à trouver des fautes, mais aussi à trouver des solutions pour l'avenir. Nous avons eu lors de la dernière session l'occasion de discuter de l'urgence de la situation de la pêche professionnelle dans nos lacs. L'alternative qui nous a été proposée offre une solution immédiate qui vous permet d'assurer le repeuplement du lac sans délai. Elle fonctionne d'ailleurs depuis plusieurs années. Les collaborations sont là, fort heureusement pour nos pêcheurs.

Comme vous, je garderai toujours un goût très amer dans la bouche face à cette situation. Une commission d'enquête parlementaire nécessitera du temps, de l'énergie, des finances. Tout ceci va probablement nous manquer pour avancer dans d'autres dossiers et ceci pour arriver à quoi? Je vous le demande. Très probablement, c'est la conviction du Conseil d'Etat en

tous les cas, à des conclusions identiques à celles qui vous ont été transmises dans les rapports. C'est pourquoi, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter cette institution d'une commission d'enquête parlementaire et à focaliser notre énergie sur les nombreux projets en attente de ressources.

Toutefois, si le Grand Conseil le décide et j'ai bien compris que ce sera le cas, si vous estimez comme M. Kolly l'a dit que le Conseil d'Etat n'a pas été assez loin, que les entreprises externes n'ont pas assumé leurs responsabilités, il est évident que le Conseil d'Etat collaborera en toute transparence, en particulier mon collègue de la DAEC et moi-même, qui portons un regard neutre sur le passé étant donné que nous n'étions pas en fonction au moment des faits. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat s'efforce de trouver les meilleures solutions pour le canton et, j'insiste, pour la pêche aussi. Dans ce sens, il soutiendra et cherchera les solutions les plus justes, les plus pragmatiques, les plus rationnelles, même si ce ne sont pas toujours les plus populaires. Nous n'avons pas signé de contrat avec Neuchâtel mais je vous avoue que nous collaborons depuis trois ans et que le fait que nous n'ayons aucune collaboration signée n'est pas très rassurant au vu de la situation des piscicultures.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 71 voix contre 25. Il y a 7 abstentions

> Une commission d'enquête parlementaire sera ainsi instituée conformément aux articles 182ss. LGC.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 25.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 7.*

Mandat 2019-GC-185**Mandat interpartis avec procédure d'urgence: Elections du 10 novembre 2019**

Auteur-s:	Mauron Pierre (<i>PS/SP, GR</i>) Collomb Eric (<i>PDC/CVP, BR</i>) Rey Benoît (<i>VCG/MLG, FV</i>) Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>) Marmier Bruno (<i>VCG/MLG, SC</i>) Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>) Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>) Wüthrich Peter (<i>PLR/FDP, BR</i>) Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>) Dorthe Sébastien (<i>PLR/FDP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	20.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3225</i>)
Développement:	20.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3225</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.01.2020 (<i>BGC février 2020, p. 284</i>)

Prise en considération

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: j'étais présent ce fameux 10 novembre dans le hall de l'Université et je suis donc un témoin vivant de cette journée, prêt à répondre s'il y a une enquête. De même, j'ai été impacté, comme candidat, par le retard des résultats dans le contexte d'une élection générale pour la nouvelle commune de Prez.

Ce dimanche 10 novembre devait être une belle journée électorale, bien organisée, mais elle a malheureusement tourné à la gabegie et à l'énerverment: résultats incomplets, faux, manquants, accueil à l'Université défaillant, communication sporadique et lacunaire. A partir de là, un mandat a été déposé pour mettre de l'ordre et ne plus revivre une telle journée. Le Conseil d'Etat et la Chancellerie ont, depuis, déposé un rapport sur le déroulement de cette élection et les mesures à prendre. Je salue déjà cet effort, mais il est vrai qu'il faudra quand même encore répondre à quelques questions. On le constate à nouveau, le site internet de l'Etat ne disposait pas d'informations. Ceci est extrêmement dommageable. La population s'est souvent branchée sur le site internet et est restée en vain à chercher une solution. Il n'y a pas tout le monde qui travaille avec les réseaux sociaux, donc c'est un peu dommage de ce côté-là de ne pas avoir donné plus d'informations durant la journée. La plupart des Suisses de l'étranger, apparemment, n'ont pas pu participer à l'élection. On aimerait vraiment un plan B, soit passer de l'informatique à l'ancienne pratique, c'est-à-dire au papier, trouver une solution franchement simple et pratique, mais qui doit nous rendre service dans le cadre d'une catastrophe comme on l'a eue ce jour-là.

Les responsabilités devraient être quand même plus établies. On parle d'un audit pour le premier semestre 2020. Mais à qui celui-ci est-il confié? Il faudrait quand même qu'il soit confié à un autre mandataire que celui qui a fait les deux audits en 2016 et 2019.

Au niveau accueil et logistique, il y avait certes un petit paquet de pains d'anis aimablement mis à disposition et un demi-cageot de pommes, mais c'est vrai que c'était insuffisant. Cela a été relevé. Quant aux chaises, il n'y en avait pas beaucoup, on aurait pu en avoir en réserve en cas de pépin. Il n'y en avait pas non plus.

Au niveau du personnel de la Chancellerie, il n'y a eu tout à coup vraiment plus personne. La chancelière était affairée à chercher des solutions et il n'y avait vraiment plus personne pour faire l'intermédiaire entre la Chancellerie et les journalistes. C'était quand même insuffisant et là il faut aussi améliorer la situation.

On nous a dit que le logiciel était utilisé pour la 32^e fois depuis le 14 juin 2015. Je remercie au passage mes collègues Violaine Cotting et Peter Wüthrich de Domdidier, qui m'ont aimablement aidé juste pour cette remarque que je vais faire maintenant. Dans le cadre de l'élection du 8 novembre 2015 à Domdidier, il y avait un candidat radical qui n'avait pas reçu le nombre de voix qu'il aurait dû avoir. Donc, déjà à ce moment-là, on avait des problèmes. Certes, il y a eu des problèmes dans le passé mais, par exemple, dans ce cas-là - j'ai eu un contact avec l'administrateur communal de Domdidier, M. Ballaman - quatre ans plus tard, ils n'avaient toujours pas reçu de réponse concernant ce qu'il s'était passé. On leur a dit que c'était leur écran. Là, s'il vous plaît, je vous demande, Monsieur le Conseiller d'Etat, de prendre contact avec l'administration communale de Domdidier et de leur expliquer enfin ce qu'il s'est passé ce jour-là, parce qu'ils ne savent toujours pas. Je pense que cela pourrait leur rendre service. Certainement qu'il y a eu d'autres erreurs, on peut le comprendre dans le cadre d'un logiciel, mais on constate que ce n'est pas la première fois, en 2019, qu'il y avait un problème.

L'autre problème, c'est quand même pour l'élection générale des autorités de la nouvelle commune de Prez à la suite de la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Le scrutin était terminé, les résultats étaient connus des scrutateurs et de la secrétaire responsable; ils n'avaient pas le droit de les communiquer. Là aussi, c'est un problème. Les scrutateurs ont dû rester dans le bureau communal, enfermés jusqu'à 19 heures. Ensuite, à certaines conditions, ils ont eu le droit de partir. Personne ne savait et ne connaissait les résultats, à part les scrutateurs qui sont du village. Il y avait des personnes qui s'étaient investies depuis des mois pour avoir justement ces résultats, donc je vous prie aussi d'améliorer ce point-là. Je vous remercie de votre attention et je vous prie de bien vouloir accepter ce mandat.

Longchamp Patrice (*PDC/CVP, GL*). A la suite de quelques soucis informatiques qui ont entaché le dépouillement du scrutin lors des élections du 10 novembre 2019, plusieurs collègues, regroupant tous les partis politiques de notre Grand Conseil, ont déposé le 20 novembre 2019 un mandat qui regroupe les 5 points suivants:

1. faire la lumière sur les problèmes perturbateurs survenus,
2. établir une feuille de route pour améliorer la gestion de la crise,
3. réaliser un audit externe pour déterminer la performance de ce logiciel de gestion,
4. organiser une cérémonie protocolaire à l'issue des journées d'élections,
5. mettre en place une buvette avec des boissons alcoolisées.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que c'était la 32^e fois que ce système était utilisé et qu'il avait toujours donné satisfaction. Alors, d'où est survenu le problème? Tout simplement du fait que ce jour-là se déroulaient deux scrutins: deuxième tour de l'élection au Conseil des Etats et, dans trois communes, élection des conseillers communaux sans dépôt de listes. On nous dit que des tests avaient été effectués, mais en prenant des éléments les uns après les autres et en n'ayant jamais testé plusieurs éléments à la fois. D'où ma surprise quand même: comment un système qui coûte 220 000 frs n'arrive-t-il pas à effectuer deux opérations simultanément. N'aurait-il pas fallu alors désactiver ce système lorsqu'on s'est rendu compte du problème? Certes, les problèmes informatiques font partie de notre société et il faut apprendre de nos fautes pour aller de l'avant, si bien que le Conseil d'Etat va tout de même réaliser un audit externe pour déterminer la performance de ce logiciel, même si on nous dit que le problème a été identifié, résolu et qu'il ne se produira plus. D'où ma nouvelle question: pourquoi ne peut-on pas utiliser ce système informatique pour les votations de ce week-end? C'est vrai qu'il y a quand même trois votations d'un coup.

Concernant la communication, il y a aussi un effort considérable à entreprendre, car je trouve inadmissible que M^{me} Gagnaux, dévouée chancelière d'Etat, ait été envoyée seule au front et abandonnée à son triste sort tout l'après-midi, voire même une grande partie de la soirée.

En attendant les résultats de l'audit externe qui devraient nous être donnés à la fin de ce premier semestre, les députés démocrates-chrétiens vont accepter ce mandat et je vous demande d'en faire de même.

Dorthe Sébastien (*PLR/FDP, SC*). Mon message: tournons-nous vers l'avenir! Le groupe libéral-radical constate que la pression mise sur la Chancellerie et sur le Gouvernement, pour obtenir dans un premier temps les explications sur les couacs de cette fameuse journée historique - là je fais référence aux résultats finaux -, a été porteuse puisqu'un premier rapport sur incident a été rendu dans le courant du mois dernier. Dans la conclusion de ce rapport, les enseignements de la panne du 10 novembre dernier ont été tirés: d'abord éviter un nouvel incident et ensuite, en cas de nouvelle panne, améliorer notablement sa gestion et la communication. Nous sommes satisfaits à ce stade, sans compter que le rapport confirme que l'audit voulu par le Gouvernement permettra de vérifier que les mesures prises apporteront bel et bien les améliorations attendues.

Pour le groupe libéral-radical, il s'agit d'un mea culpa d'une gestion de crise inadaptée, pour ne pas dire plus. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit, pour l'avenir, bien plus d'une question de gestion de crise et de communication que d'une refonte générale du système technique et protocolaire, ce d'autant plus que le Gouvernement accepte ce mandat et qu'il semblerait qu'un certain nombre de mesures, afin d'éviter les conséquences d'une panne, soient déjà prises.

Enfin, le groupe libéral-radical se distancie catégoriquement de la volonté de créer une bastringue à charge des contribuables, lors des journées électorales. La culture du "Stamm" de partis dans les établissements publics doit absolument être maintenue, organisée et assumées par les partis. Le groupe libéral-radical soutiendra ce mandat interpartis.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Notre groupe a examiné ce mandat déposé par tous les partis. Je dois vous dire que ce sujet a provoqué bien des discussions dans le groupe. Dans tous les domaines, on sait qu'un bug informatique peut arriver à tout moment. C'est ce qui s'est passé ce dimanche de novembre, lors de la journée d'élections. En analysant un peu, il y a deux choses qui frappent, deux choses qui choquent: ce sont l'anticipation ou plutôt le manque d'anticipation et la communication.

L'anticipation. - La règle de base, pour tout responsable des technologies de l'information (IT), à tout niveau opérationnel, est qu'il ne doit pas avoir la confiance totale dans le système. Un plan B en cas de perturbation, voire de non-fonctionnement du système, doit être établi, testé, mis en service et prêt à l'utilisation. Dans le cas qui nous concerne, je me pose la question de savoir si une solution de secours existait. Aussi, ce qui a été annoncé et actionné en catastrophe comme plan B, plan de secours, en début de soirée, n'était en réalité qu'une solution trouvée à la va-vite, pour sauver ce qui pouvait encore l'être. Si ce plan de secours existait vraiment, je veux savoir comment était prévue la transmission des informations aux échelons inférieurs, dans les bureaux de vote. Lorsque j'entends que dans une commune, quatre personnes ont été bloquées de 12 h 45 jusqu'en début de soirée, sans recevoir d'informations, je me dis qu'il y a un sacré problème. Pour confirmer les propos et mes doutes par rapport à l'existence réelle de ce plan B, lorsque je lis le point 5.3.2. du rapport sur l'incident selon lequel le préfet de la Sarine a été associé à la cellule de crise seulement le 10 novembre en fin d'après-midi, je me pose des questions. Ou ce plan existait et n'était pas très bon ou il n'existait pas du tout.

Il y a encore dans cette affaire une chose qui me chicane. J'ai entendu que le problème survenu le dimanche après-midi 10 novembre s'était déjà produit précédemment, sans conséquence, car résolu très rapidement. Cette affirmation, en discutant, semble exacte vu qu'il semblerait que cela a été dit par la Chancellerie. Ma question: si ce problème s'est réellement déjà produit, est-ce qu'il a été sous-estimé? C'est important de le savoir.

La communication. - S'il est un sujet qui est préoccupant, c'est la communication et, plus précisément, la communication de crise, qui est toute autre chose que la communication. En ce dimanche après-midi, c'est la chancellerie qui était au front. C'est ce qui a surpris plus d'un observateur: voir la chancellerie au front en lieu et place des communicants. Alors que chaque Direction et la Chancellerie disposent de services de communication, avec des personnes qui y sont affectées - nous en aurons encore la preuve lors des prochains comptes de l'Etat -, nous n'avons vu ni communicants, ni structure de communication. C'est entre autres sur cette communication que je voudrais en plus obtenir des réponses. Je voudrais par exemple savoir si, partant du principe qu'un problème pouvait se produire, une stratégie de communication avait été établie préventivement? Si oui, cette stratégie de communication a-t-elle été respectée? Ou encore, vu que la Chancellerie et les Directions ont à disposition des personnes affectées à la communication, pourquoi toute la communication a-t-elle été assumée par la chancellerie? J'aurais encore de nombreuses questions à poser sur ce sujet. C'est pour avoir des réponses que je vous invite à accepter la prise en considération de ce mandat intitulé: "Ne plus jamais revivre un dimanche d'élection comme le 10 novembre 2019". Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, c'est à l'unanimité que nous soutenons la prise en considération de ce mandat.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens au nom de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Comme vous le savez certainement, notre Commission a notamment comme attribution la haute surveillance sur les institutions cantonales et l'administration. Le retard incroyable pris dans la publication des résultats du deuxième tour de l'élection au Conseil des Etats nous a naturellement interpellés. Nous avons mis ce point au tractanda d'une séance plénière quelques jours après le 10 novembre 2019. Tous nos membres s'accordent à dire que cet incident est grave sur le plan institutionnel. Les cafouillages techniques ne devaient pas se produire et la communication a été jugée légère, pour ne pas dire médiocre, tant à l'égard du public que des communes. Ayant naturellement pris connaissance de la demande d'un rapport par le Conseil d'Etat, mais surtout du dépôt du mandat interpartis, notre Commission a décidé de ne pas ajouter une couche et de ne pas agir immédiatement par une autre voie. Toutefois, nous reprendrons ce point lors d'une séance ultérieure après les débats d'aujourd'hui et probablement après réception du rapport sur l'audit externe commandé par le Conseil d'Etat. Nous examinerons à ce moment-là si d'autres démarches doivent être faites. En effet, et quoi qu'on en pense, ce malencontreux cafouillage a fortement terni l'image du fonctionnement institutionnel de notre canton. Cela n'a rien à voir avec le score serré entre les deux candidats pour le deuxième siège. Pardonnez-moi, mais cela est pour moi une excuse un peu trop légère. Forte de ces constats, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter ce mandat.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Effectivement, nous avons ces trois points qui sont importants dans le cadre de ce mandat: l'aspect technique, l'aspect communication et l'aspect protocolaire "accueil".

En ce qui concerne l'aspect technique, je ne peux que rejoindre les critiques qui ont été formulées et la volonté, voire l'exigence, d'avoir un système de secours qui fonctionne. Je salue pourtant la réaction assez rapide de la part de la Chancellerie qui, très rapidement après le 10 novembre, a essayé d'analyser la situation et voir comment est-ce qu'on pouvait y suppléer. Je compte vraiment sur le fait que ce plan B, comme l'a dit mon collègue Mesot, existe, soit efficace et puisse être mis en place immédiatement.

En ce qui concerne la communication, je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites. Le canton de Fribourg a subi quand même quelques risées. Je ne ferai que rappeler le "J'hallucine" de notre cher chroniqueur de La Liberté de hier: il suffit qu'il y ait un cafouillage chez les démocrates américains pour qu'on nous assure que la Chancellerie fribourgeoise n'y ait pour rien. Ce genre d'allusion qui perdure, on en connaît d'autres et je pense que ça laisse à la fois un goût d'amateurisme et un goût de sympathie. Ne polémiquons pas là-dessus.

Par contre, sur les aspects protocolaires, j'aimerais quand même ajouter une chose. J'ai été déçu, dans le rapport qui nous a été soumis, de voir que le Conseil d'Etat estime disproportionné de se baser sur une situation isolée pour revoir une pratique qui fonctionne bien dans notre canton. Oui et non. Je ne suis pas d'accord évidemment avec l'affirmation "Il ne faut pas créer une bastringue pour les élections". Ce moment post électoral ou post votations est un moment très important de la vie politique d'un canton. La rencontre avec les journalistes, avec quelques citoyens, avec les candidats, qu'ils soient élus ou pas, est très très importante. J'aimerais là faire une suggestion pour la suite de cette procédure: nous aurons la chance, dans deux ans, de pouvoir bénéficier d'un tout nouveau lieu au rez-de-chaussée de notre futur Hôtel cantonal rénové, pensé comme une interface entre la population, le monde politique, les médias. Je pense qu'il y a à réfléchir de quelle manière nous pourrions optimiser ces moments post électoraux, post votations, pour faire effectivement cette interface constructive entre la politique et les citoyens et je ne peux pas me satisfaire du: "On a toujours fait comme ça, ça fonctionne". Nous avons à réfléchir pour faire mieux.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai décidé aujourd'hui le lourd privilège d'être l'unique porte-parole des dossiers gênants, quand bien même ma Direction n'est que peu concernée par les sujets. Néanmoins, comme vous le savez certainement, M^{me} la Chancelière n'est pas autorisée à prendre la parole en plenum, en tout cas en l'état actuel de la loi sur le Grand Conseil et c'est donc ma Direction qui lui prête sa voix dans les dossiers qui concernent les élections, tandis que la surveillance générale de la Chancellerie relève, quant à elle, de la présidence du Gouvernement, selon la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. Néanmoins, aujourd'hui les moyens informatiques semblent fonctionner et elle arrive à me souffler quelques recommandations ou quelques réponses du fond de la salle. Je la salue avec son collaborateur, M. Nicolas Fellay, responsable du secteur des droits politiques.

Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Chancellerie et de l'appréciation du Conseil d'Etat. L'essentiel y est rappelé. Le résultat de l'élection du 10 novembre 2019 n'a pas été faussé et c'est là, je crois, le message le plus important.

Monsieur Bonny, vous avez signifié le problème de la commune de Domdidier. Je rappelle ici que ce sont les préfetures qui sont en charge de la surveillance des élections. La Chancellerie, qui sans doute vous a entendu, prendra contact avec la Préfecture pour voir quel est ce problème.

Monsieur Longchamp, vous avez parlé du mea culpa de la chancelière, de la Chancellerie et du Conseil d'Etat. J'aimerais saluer ici le courage qu'a eu la chancelière, qui s'est retrouvée effectivement très seule, comme cela a été dit à plusieurs reprises, lors de ce résultat.

Monsieur Mesot, des solutions existent, existaient. Pour ma part, elles ont été déclenchées trop tard. Mais on en fait justement l'expérience ici, on va tirer les conclusions de cette expérience. Le plan B existe, mais il devra, et c'est une évidence, aussi être amélioré, bien que, il faut le dire, il est toujours difficile de tenir compte de toutes les problématiques qui peuvent survenir. Le propre d'une crise, c'est qu'en général, on ne l'avait pas anticipée.

De nombreuses autres questions ont été soulevées, notamment par M. Mesot. J'aimerais dire que l'audit externe ne sera pas réalisé par le même prestataire et que des réponses aux questions viendront bien évidemment avec ce mandat qui, j'en suis sûr, sera accepté au vu des prises de parole.

Le problème informatique a eu des conséquences importantes en termes de délai de publication des résultats, de communication et de confiance. Le Conseil d'Etat comme la Chancellerie le regrettent. Les mesures ont été prises, tant pour limiter les risques au niveau bug informatique que pour mieux gérer la crise et la communication à l'avenir.

Monsieur Longchamp, ce week-end c'est le même programme qui sera utilisé, hormis, selon les informations que je viens de recevoir, une seule commune dans la Singine, qui n'a pas de liste de candidats, donc qui serait susceptible de présenter le même problème.

L'expérience montre que nous ne serons jamais à l'abri d'un problème lors d'un dépouillement. Comme le confirmera le prochain point de votre ordre du jour ou comme le confirme le cafouillage dans l'Iowa avant-hier, cela a été dit.

L'essentiel, et c'est là le plus important, c'est de garantir la fiabilité des résultats et de mieux anticiper la gestion de la situation, pour qu'un souci technique ne devienne pas une crise politique et ne vienne pas gâcher un moment important dans notre démocratie.

Concernant la question du protocole évoquée par M. Rey, je remarque qu'avec la diffusion instantanée des résultats, une cérémonie officielle risque de n'être qu'un exercice artificiel, à moins de stopper la publication des résultats au fil de l'après-midi. Ce n'est pas ce que je souhaite. Je pense que peu de monde le souhaite. Concernant les aspects logistiques, une solution provisoire sera mise en place. Cela vous a été dit. Nous aurons l'occasion, comme cela a été annoncé par M. Rey, de réfléchir à une solution pérenne et adaptée, une fois que nous aurons repris possession de l'Hôtel cantonal. Je rejoins vos propos: le moment de la déclaration des résultats d'une élection est un moment important dans la vie démocratique d'un canton.

Avec ces remarques, je vous invite donc à prendre acte du rapport de la Chancellerie et d'accepter le mandat qui vous est soumis.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat, selon les considérants du Conseil d'Etat, est acceptée par 90 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defférrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghelmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

Se sont abstenus:

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 2.*

Rapport 2019-GC-73

Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête

Rapporteur-e: **Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC)
 Rapport/message: **27.08.2019** (BGC février 2020, p. 215)

Discussion

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). C'était le 6 février 2019 à 11 heures. Nous sommes aujourd'hui le 6 février 2020 à 11 h15. Il s'agissait de votre élection, Madame la Présidente, à la première vice-présidence. Les résultats de cette élection, suite à un contrôle inopiné du Secrétariat général, ont dévoilé une erreur de 7 voix sur 95. Il faut que vous sachiez que, par épreuve, le Secrétariat du Grand Conseil fait quelques contrôles et, jusqu'à présent, ceux-ci ont montré en général qu'il pouvait y avoir un voix de différence, mais jamais 7. En général, cette seule voix de différence était due à une écriture pas très lisible. Dans le cas concret, nous avons donc 7 voix de différence, ce fameux 6 février 2019. Sur requête des députés Romain Collaud et Gabriel Kolly, le Grand Conseil a décidé le 26 mars 2019 de faire une enquête plus approfondie par une commission ad hoc, que j'ai le plaisir de présider. La commission s'est réunie durant l'été 2019 à quatre reprises. Nous avons tout d'abord dû définir la stratégie. Nous avons ensuite mené les interviews avec tous les scrutateurs. Nous avons fait une séance pour établir le rapport et finalement une autre séance pour faire une directive. Ce que je tiens à dire par rapport à ces bulletins de vote: je

les ai contrôlés aussi personnellement, j'ai refait le décompte et le décompte juste était le décompte du Secrétariat général. J'ai demandé à tous les membres de la commission ad hoc de vérifier qu'ils retrouvaient leur écriture sur les bulletins de vote, pour être sûr que tout était en ordre de ce côté-là, ce qui était bien le cas. Je tiens à dire que le climat de travail au sein de la commission était tout à fait ouvert et constructif. Je tiens aussi à dire que vous, les scrutateurs, vous avez tous joué le jeu et on a apprécié votre attitude générale. Le coup de chapeau par rapport à cette commission, je vais le donner à Patrick Pugin. Monsieur le Secrétaire parlementaire, vous avez fait d'une façon magnifique votre travail, tant dans la rédaction des procès-verbaux, du rapport et de la directive. Je pense que vous êtes au bon endroit comme secrétaire parlementaire.

Nous avons donc interviewé séparément tous les scrutateurs. Ce que je peux dire par rapport à ces interviews et ceci: D'une part, les scrutateurs étaient tous personnellement affectés par cette situation. Je crois qu'on peut le dire, on sentait vraiment qu'au fond d'eux-mêmes, quelque chose n'avait pas fonctionné correctement. Ils ont été hautement désolés et affectés. Imaginez-vous, on était le 6 février et 5 mois après on faisait les interviews, donc début juillet; là, la mémoire, elle flanche souvent. Elle a aussi flanché pour nous. C'était plus facile pour nous qui faisons l'enquête, de poser les questions et ensuite de comparer vos réponses et de vite remarquer qu'il y avait des contradictions. De toute évidence, ces contradictions se justifient par l'être humain. Du moment qu'on fait certaines choses un peu par habitude, comme vous l'avez dit, on peut les faire sans se rappeler vraiment ce qu'il s'est véritablement passé. On a parlé du deuxième dépouillement, vu qu'il y a eu un premier dépouillement qui a amené des erreurs. Qu'en est-il de ce deuxième dépouillement? De toute évidence, il n'a pas été fait. On a pensé, vu la hauteur des piles, que ce n'était pas nécessaire de le faire complètement. On a aussi remarqué que certains scrutateurs nous décrivent exactement la stratégie idéale d'un processus bien ficelé, mais ça ne correspond pas à ce qui se passe, à ce qui s'est passé le 6 février 2019. Résultat des courses: Madame la Présidente, vous aviez 7 voix de trop, Madame Ursula Krattinger, 3 voix de pas assez, et Madame Julia Senti, de 0, vous en aviez finalement 4. Ce qui fait les fameuses 7 voix. Les scrutateurs ont tous plaidé pour un accident, un accident en mélangeant les piles quand on fait justement le dépouillement. C'est fort probable. Une question fondamentale pour la commission était de savoir si l'on avait affaire, oui ou non, à une fraude électorale. Fort du sentiment qu'il n'y a pas eu de volonté de frauder, la commission s'est prononcée à l'unanimité contre la transmission du dossier au Ministère public.

Ich sage das Gleiche noch einmal auf Deutsch: Im Rahmen der Anhörung der sechs Stimmzähler wurde keinerlei Hinweis darauf gefunden, dass am Urnengang irgendwelche absichtliche Fälschung vorgelegen hätte. Das heisst: keine Betrugsabsichten.

Je tiens maintenant à vous dire, chers scrutateurs que, globalement, vous vous en rendez compte, vous avez fauté, vous avez failli à votre mission, vous avez manqué de sérieux dans votre organisation et dans le suivi de cette fameuse élection du 6 février. J'ai envie de dire: je souhaite à tout bon élève une fois de fauter, parce qu'en général c'est là qu'on apprend, parce que ça, c'est une journée qui vous a aussi marqués. J'en suis très conscient. Le blâme va en rester là, du moment qu'il n'y a pas eu de fraude électorale. A votre décharge, je tiens à dire que tout le Grand Conseil doit aussi porter une certaine responsabilité par rapport à ce qui s'est passé. Nous sommes un des rares cantons qui n'a aucune directive à vous donner et aucune formation, d'où cette évidente désorganisation. Il est vrai que quelques semaines après, j'ai appris qu'une erreur de même importance était à nouveau survenue et ça, ça n'ose pas se reproduire. On a comparé avec les autres cantons. Il y a des cantons comme Berne qui ont un système de contrôle très sophistiqué pour éviter toute erreur ou fraude. On ne doit pas aller si loin à mon avis. C'est vrai que nous, comme d'autres cantons, comme Neuchâtel ou Jura, nous n'avons aucune directive, aucune formation. Dans la salle, il y a beaucoup de syndics, de conseillers communaux et donc ils savent comment ça peut se passer dans une assemblée communale. Les gens n'ont pas forcément toujours la bonne information pour faire un travail qui est hautement important. Car si une démocratie marche bien, il faut que les scrutins et les dépouillements fonctionnent correctement. Il faut que la population ait confiance. C'est exactement ce qu'on a discuté tout à l'heure, pour ce fameux 10 novembre. J'ai envie de vous dire: mettons un point final à cette affaire, disons que 2019 n'était pas la meilleure année fribourgeoise pour les dépouillements, tant au niveau cantonal que du Grand Conseil, allons de l'avant. Allons de l'avant ensemble.

Maintenant, comment aller en avant ensemble? Le travail de la commission constituée demandait d'une part d'analyser la situation. Aujourd'hui, on l'a dit, on n'a pas constaté de fraude électorale. Ce que demandait la requête, c'était quelles sont les améliorations à apporter. La réponse est donnée sous forme de directive. Cette directive a déjà été validée par le Bureau du Grand Conseil. Elle entrera en vigueur dès maintenant, du moment que le Grand Conseil a connaissance de ce rapport. Je tiens à dire les points essentiels de cette directive:

1. Au niveau de la composition des scrutateurs, il y aura six membres et chacun a un suppléant dans le cas d'une absence.
2. Toujours à l'article 2: le collège des scrutateurs doit désigner son-sa président-e, ainsi qu'un vice-président ou une vice-présidente.
3. Chaque nouveau scrutateur sera instruit par le président ou la vice-présidente et il recevra lors de son entrée en fonction un exemplaire de la directive relative à l'organisation du fonctionnement du collège des scrutateurs.

4. La présidence supervise le travail des scrutateurs ou scrutatrices et s'assure que la procédure décrite est toujours correctement respectée.
5. Ensuite, quatre scrutateurs ou scrutatrices, qui ne sont pas membres de la présidence, forment des binômes.
6. Bulletins de vote: vous avez déjà pu constater des modifications. Il n'y aura plus ces bulletins de vote, papiers isolés qu'on découpe et qu'on envoie comme ça. Il y aura une date, un sujet et il y aura exactement la question qui est posée. Ils seront soit en format A6 ou A5 pour le scrutin de liste. On veut éviter là aussi des possibilités finalement de fraude. C'est clair que notre commission a été un peu plus large dans son analyse que simplement le fait. Donc ça, ça n'a vraiment rien à voir avec le dysfonctionnement de 2019, mais il s'agit d'éviter d'autres dysfonctionnements possibles.
7. Distribution des bulletins de vote: là on parle dans cette directive de l'ancien bâtiment avec les fameux quatre secteurs et vous, les députés, devez être assis à votre place pour obtenir un droit et un bulletin de vote. Vous ne pouvez pas aller à la table des scrutateurs en obtenir un.
8. Collecte des bulletins de vote: c'est dans deux secteurs que ceux-ci seront collectés par deux scrutateurs. Un point important par rapport à la collecte: ce qui a souvent posé problème à mon avis, c'est que les gens remplissaient leur bulletin, puis sortaient en le déposant dans l'urne au passage. On peut s'imaginer que ça peut porter à une fraude. On pourrait retourner à l'intérieur de la salle et, sachant pertinemment qu'il y a des fois des bulletins non rentrés, on pourrait en profiter pour en glisser un deuxième. Les scrutateurs ne prendront que les bulletins de vote remplis lorsque le député est à sa place. A ce sujet, j'ouvre une petite parenthèse: nous allons réviser la loi sur le Grand Conseil prochainement - on vient de désigner la commission cette semaine. Il y a des points comme ceci qui devront être mis dans la loi sur le Grand Conseil, pour imposer aux députés la façon de voter et le comportement à adopter. On ne peut pas exiger des scrutateurs une procédure définie si elle ne se répercute pas au niveau des députés. Concernant le dépouillement, il n'y aura plus de dépouillement dans la salle du Grand Conseil. Je comprends, car avant d'être scrutateurs, on est députés. Quand on est députés, on s'intéresse aux choses, on représente la population, on s'exprime et on vote. Il y a un autre travail qui s'appelle être scrutateur et qui doit se faire en dehors de la salle où l'on débat. Cela se pratique déjà maintenant et c'est une bonne chose.

Il y a un deuxième point, c'est la seule partie de la directive qui n'a pas été acceptée par le Bureau - je le regrette un peu, mais je peux comprendre: la commission souhaitait que le dépouillement, parce qu'on a beaucoup de travail essentiellement le mardi après-midi, que cela ait lieu le mercredi matin avant la séance du Grand Conseil. Ça pose un certain problème, parce que souvent on a le Bureau et les scrutateurs sont membres du Bureau. Finalement, on arrive à la conclusion que, selon la quantité de dépouillements à faire, une bonne pause le mardi après-midi, de 20 ou 30 minutes, sera une bonne chose pour tout le monde. Et les scrutateurs auront ainsi le temps de faire leur travail correctement.
9. Ils seront assistés systématiquement par une personne du Secrétariat du Grand Conseil. Elle va aider, participer directement au contrôle, pour avoir à coup sûr un bon travail. C'est la présidence des scrutateurs qui, sur un tableur, va enregistrer les données. On fera un système, je pense en collaboration avec M. Dupasquier. Le tableau va très rapidement pouvoir mettre en évidence s'il y a des erreurs par rapport au décompte: bulletins distribués, rentrés, décomptés, ainsi de suite. Une fois que le premier dépouillement est terminé, les bulletins sont repris, mélangés, redonnés, croisés avec le deuxième binôme et on recommence l'exercice complet. Parce que c'est là qu'il y a eu le problème, le 6 février 2019. On n'a pas fait un deuxième dépouillement, parce qu'on aurait vu l'erreur sinon. Le deuxième dépouillement est ensuite renseigné à la présidence des scrutateurs qui, dans le tableur Excel, introduit les valeurs et s'il y a adéquation entre les deux, le vote est définitif. Le résultat du dépouillement est définitif. S'il y a une erreur entre les deux variantes, il y a un troisième dépouillement qui doit naturellement départager le premier du deuxième. Les bulletins sont conservés pendant quatre mois au Secrétariat du Grand Conseil.
10. Nous avons aussi donné quelques indications, qu'est-ce qu'un suffrage valable et non valable. En cas de doute, c'est l'ensemble des scrutateurs et scrutatrices qui décident si on accepte ou pas un vote.

Concernant la transmission et l'annonce du résultat: celui-ci sera transmis par la présidence d'abord aux scrutateurs et ensuite à la secrétaire générale et au président ou à la présidente du Grand Conseil. Un point important aussi pour le président ou la présidente du Grand Conseil: lorsque les résultats sont communiqués, il faut qu'il ou elle donne les résultats de chaque personne qui a obtenu des voix. C'est aussi un facteur de contrôle, de vérification, car si quelqu'un a voté pour une personne et que son nom ne sort pas, on peut se dire qu'il y a peut-être un problème.

Dans tout ce que je vous ai dit aujourd'hui, peut-être la seule chose qui est restée un peu comme quelque chose d'incompréhensible pour nous, ce sont les fameuses 4 voix pour Julia Senti. Je dois vous avouer, personne n'a eu trace, ne s'est rappelé, n'a vu ces quatre bulletins. C'est pour cela que ça a laissé un petit doute. Mais globalement, nous étions convaincus que s'il y avait eu une fraude, cela n'aurait rien changé au résultat, il n'y avait aucun intérêt derrière. Personnellement, je suis complètement convaincu qu'en l'état on peut écarter ce scénario. Par contre, il faut maintenant apprendre de ses erreurs. Il

faut aller de l'avant, comme je viens de vous le dire, et cette directive devrait vous aider dès le mois de mars à avoir une structure positive, constructive, qui permet de ne plus avoir ce genre d'erreur, dans l'intérêt de notre Grand Conseil, de notre démocratie et de notre canton de Fribourg.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts: j'étais comotionnaire et membre de la commission qui a établi ce rapport. Je reste persuadé aujourd'hui qu'il fallait mener cette enquête, car l'erreur qui a été faite est grave et aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour nos institutions. Bien évidemment et comme il était prévu, il n'y a pas eu de grande surprise quant aux résultats du travail de la commission. On peut même dire qu'il a accouché d'une souris. Cependant, cette commission a pu entendre les personnes concernées et, le plus important, les membres du Bureau ont pu parler, dire ce qu'ils ressentaient, débriefer et nous démontrer que finalement le processus dans le décompte des bulletins n'était de loin pas optimal et beaucoup trop amateur pour la responsabilité qu'il comporte. Bien sûr, et comme l'a dit M. le Rapporteur, je reste un peu sur ma faim car j'aurais aimé que l'un des membres dise avoir vu les bulletins avec le nom de Julia Senti et que dans le chaos qui régnait, ces derniers étaient passés aux oubliettes. Les nombreux interviews ont démontré qu'ils auraient pu disparaître facilement dans un tas d'autres noms et, vu les contrôles quasi inexistantes ou trop légers, ne pas avoir été pris en compte. Cela n'enlève rien à ma conviction profonde qu'il n'y a pas eu triche, mais bien une négligence dans le processus. Finalement, aujourd'hui il est important de tourner la page, mais surtout de ne pas oublier, non pas qu'un doute subsiste, mais ne pas oublier pour éviter que l'histoire ne se répète. J'espère ainsi que les directives mises en place permettront d'approcher le risque zéro.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Wie Sie im Bericht der ordentlichen Kommission lesen konnten, sind sich alle Kommissionsmitglieder einig, dass die Stimmzählerinnen und Stimmzähler am 6. Februar letzten Jahres nicht absichtlich oder mit unlauteren Absichten falsch ausgezählt haben. Auch wäre das Schlussresultat nur kosmetischer Natur gewesen und hätte keine fundamentale Änderung zur Folge gehabt. Tatsache aber ist, wie wir schon gehört haben, dass der Name von Julia Senti von keinem Stimmzähler oder von keiner Stimmzählerin gesehen worden sein will. Dies ist erstaunlich und hat einen bitteren Beigeschmack. Tatsache ist auch, dass die Erinnerungen und Wahrnehmungen des Ablaufs der Wahl vom 6. Februar sehr unterschiedlich sind. Nach einigen Aussagen wurde einzeln ausgezählt, nach anderen Aussagen wurde zu zweit ausgezählt. Einige wollen sich erinnern, dass das Protokoll laut vorgelesen wurde, andere sagen, es wurde kein Protokoll vorgelesen.

Tatsache ist, wie schon gesagt wurde: Es sind kein deutlicher Ablauf und keine klaren Regeln ersichtlich. Deshalb hat die Kommission diese Richtlinien, Direktiven, die der Kommissionspräsident soeben ausführlich erklärt hat, herausgegeben, welche auch vom Büro angenommen wurden. Somit ist diese Sache für die Sozialdemokratische Fraktion erledigt, und wir nehmen den Bericht zur Kenntnis.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Moi je vais être très très courte. J'aimerais juste remercier les quatre personnes qui m'ont donné leur voix, toutes les personnes qui ont mentionné mon nom ce matin. Je pense que c'est évident pour tout le monde que mon nom fait la moitié de celui de M^{me} la Présidente. Alors il aurait dû être évident de le remarquer sur un papier. Je souhaite que les scrutateurs fassent mieux dans le futur.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). En fait, je partage aussi les propos de Romain Collaud. M^{me} Krattinger-Jutzet, la même chose. Ce qu'ont dit les deux - ils étaient membres de la commission -, on a pu le constater effectivement dans tous les débats. Mais je crois que ce qui finalement est le plus important, c'est la conclusion: on a dit les choses. Pour nous, c'est évident qu'il n'y a pas eu fraude électorale. On met un point, on va de l'avant et, dans ce sens-là, je crois qu'il faut admettre les choses. C'est clair qu'il est resté ces fameuses quatre voix pour lesquelles on n'a pas d'explication à donner. Personne n'a pu nous aider, on l'admet, c'est une erreur de toute évidence. On va l'admettre comme ça. Je pense qu'il faut aller de l'avant maintenant.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election ordinaire 2020-GC-2

Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP-GYB, en remplacement de Johanna Gapany

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blanc: 1; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Pascal Lauber*, à *Morlon*, par 97 voix.

A obtenu des voix: M. Romain Collaud (1).

Election ordinaire 2020-GC-7

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Xavier Ganioz

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 97; rentrés: 90; blancs: 6; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Muriel Besson Gummy, à Belfaux*, par 81 voix.

Ont obtenu des voix: M. Pierre Mauron (2) et *M^{me} Julia Senti* (1).

Prise de congé

La Présidente. Je ne saurais terminer cette première session de l'année sans saluer deux collègues que nous ne retrouverons pas en mars prochain, MM. Xavier Gagnioz et Yvan Hunziker. Ces deux personnes n'ont à priori pas grand-chose en commun. Le premier est un élu socialiste de la ville de Fribourg, collaborateur d'un grand syndicat. Le second est libéral-radical veveysan et patron de son entreprise. Ils n'ont certainement pas appuyé régulièrement sur le même bouton au moment de voter. Yvan Hunziker n'a par exemple pas soutenu la motion de Xavier Gagnioz demandant l'instauration d'un salaire minimum dans le canton. Pas davantage celle préconisant l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique ou celle revendiquant plus de transparence sur les avantages fiscaux accordés à certaines personnes morales.

S'ils ne mènent pas les mêmes combats, nos deux collègues partagent cependant au moins un point commun: l'année de leur entrée au Grand Conseil. C'est en effet à l'automne 2006 que l'un comme l'autre s'y sont installés. Enfin, c'était encore l'été pour Yvan Hunziker, appelé à succéder à une autre éminente Semsaloise, Raymonde Favre: assermenté le 5 septembre, il avait été reconduit dans sa fonction deux mois plus tard, lors des élections générales. Celles qui verront Xavier Gagnioz décrocher son mandat.

Cela fait ainsi plus de treize ans que l'un comme l'autre consacrent du temps et de l'énergie au travail parlementaire. Je ne vais pas lister les innombrables projets de lois ou de décrets auxquels ils ont apporté leur contribution – cela aurait par trop empiété sur la récréation apéritive que vous attendez sans doute tous impatientement. Je rappellerai simplement que Xavier Gagnioz a été vice-président de la Commission des naturalisations de 2006 à 2011 et qu'il a siégé jusqu'à aujourd'hui au sein de la Commission des affaires extérieures. Yvan Hunziker a pour sa part été membre de la Commission des pétitions entre 2006 et 2011 et représentant du Grand Conseil au sein du conseil d'administration du HFR entre 2014 et 2019. Il sied par ailleurs de relever son rôle apprécié de coach du FC Grand Conseil. Une équipe pour laquelle Xavier a lui aussi mouillé le maillot. Adversaires sur le terrain politique, ils ont partagé les mêmes valeurs de solidarité et de camaraderie sur le rectangle vert.

Xavier Gagnioz et Yvan Hunziker nous quittent tous deux pour des raisons professionnelles. Leur charge de travail croissante ne leur permet plus d'investir le temps qu'ils jugent indispensable à l'accomplissement de leur mandat. Alors, plutôt que l'honorer partiellement, ils préfèrent le remettre. L'un est syndicaliste et l'autre est patron, l'un socialiste, l'autre libéral-radical, mais tous deux témoignent par ce geste le même respect à leurs électrices et électeurs.

Cher Xavier, cher Yvan, soyez chaleureusement remerciés pour toutes ces années consacrées au service des Fribourgeoises et Fribourgeois. Le Grand Conseil vous adresse ses meilleurs vœux de réussite professionnelle et personnelle.

Clôture de la session

La Présidente. Je clos donc cette session du Grand Conseil de février et vous souhaite une excellente fin de semaine et un bon week-end.

> La séance est levée à 11 h 40.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
